



territoire
d'énergie
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2025

www.te64.fr



L'ÉNERGIE DE TOUS LES DANGERS !

Il est incontestable que le sujet énergétique rythme la vie de nos sociétés modernes et, plus largement, de notre planète désormais.

Du point de vue géographique, les ressources sont inégalement réparties et consommées sur le globe. Indispensable au fonctionnement de l'économie, l'énergie devient un enjeu politique lorsque les pays producteurs s'entendent pour en restreindre la disponibilité, ou bien lorsque les axes de son transport en sont perturbés, comme dans le détroit d'Ormuz actuellement, avec à la clé, des risques d'embrasement militaire.

Mais l'énergie est aussi et surtout, un bien de première nécessité pour chacun d'entre nous, qu'il s'agisse de nous déplacer, de nous chauffer ou tout simplement de faire face à nos besoins électriques.

Ce constat étant fait, il devient nécessaire de nous donner les moyens de notre autonomie énergétique, si ce n'est intégralement, en tout cas pour une très large part de nos besoins.

Comment y parvenir ? De deux manières complémentaires.

En économisant l'énergie consommée, bien sûr, et notamment pour nos collectivités. Cette approche peut donner le sentiment d'enfoncer des portes ouvertes, mais combien encore de bâtiments publics chauffés la nuit et le week-end, d'écoles chauffées pendant les vacances, d'éclairage public allumé à 2 heures du matin dans des rues désertes, etc. Les Techniciens du Service de Conseil en Énergie Partagé de TE 64 sont là pour aider vos communes à engager des démarches innovantes en la matière (Programmation, Monitoring, bonnes pratiques, etc.). N'hésitez pas à les consulter.

Bien évidemment, nous devons plus que jamais favoriser les circuits courts énergétiques et les productions locales d'énergies renouvelables. Il en va de notre souveraineté en la matière.

Le photovoltaïque vit des heures difficiles avec des réseaux électriques en voie de saturation. Et pourtant, l'autoconsommation collective d'électricité verte est une solution pratique à investiguer. De la même manière, soyons capables d'utiliser le gaz vert produit localement et qui remplace peu à peu, dans nos canalisations, le gaz fossile importé. Ce gaz vert est par ailleurs une excellente alternative pour la mobilité lourde.

Et puisqu'il est question de mobilité décarbonée, poursuivons le développement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques qui sont toujours plus nombreux sur nos routes.

Pensons aussi aux énergies renouvelables thermiques issues de la biomasse (bois énergie), mais également à la géothermie, qui est une filière en fort développement et qu'il faut désormais sérieusement investiguer, car véritable vecteur de souveraineté énergétique.

Je serais incomplet si je n'évoquais pas la nécessité de poursuivre les travaux d'amélioration du réseau de distribution électrique, à un moment où les événements météorologiques se multiplient et handicapent les usagers. Bien heureusement, relevons des avancées saluables en matière d'enfouissements coordonnés de réseaux électriques et de communications électroniques.

Ce pouvoir d'action dans le domaine énergétique, vous en disposez, vous qui venez d'être élu (e) ou réélu (e) au sein de votre Conseil Municipal, ce dont je vous félicite.

Durant 25 années d'élu municipal et après 9 ans à la tête de TE 64 que je quitte avec nostalgie, je sais ce qu'apporte la mutualisation des moyens techniques, financiers et humains proposés par votre Syndicat départemental. Utilisez-les !

En conclusion, vous retrouverez l'ensemble des éléments que je viens d'aborder, largement développés, au sein de ce nouveau rapport annuel d'activité qui se veut didactique.

Bien entendu, si celui-ci obéit tout d'abord aux exigences réglementaires d'information des communes, il est aussi et surtout un outil de communication plus large entre TE 64 et ses membres, ainsi qu'un vecteur d'action proposant des solutions. C'est en tout cas son ambition.

Je vous en souhaite à toutes et tous bonne lecture.



Barthélémy BIDÉGARAY
Président de TE 64



“ Nous devons plus que jamais favoriser les circuits courts énergétiques et les productions locales d'énergies renouvelables. Il en va de notre souveraineté en la matière. ”

ARTICLE L.5211-39 DU CGCT

« Le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI ».

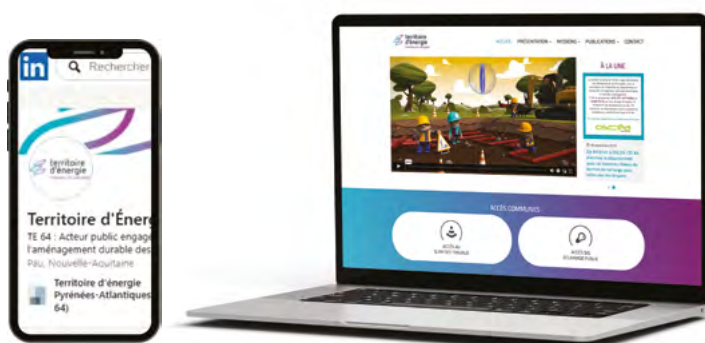
INFORMER ET ÉCHANGER AVEC LES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX

Afin de faciliter l'information et la communication avec les 545 communes du département, TE 64 met en place de nombreux outils à disposition des délégués communaux. Ces outils évoluent et se modernisent en permanence pour permettre à chacun de bénéficier d'éléments pratiques, techniques et d'actualité.



Des outils pratiques de communication

- L'accès en ligne au suivi des travaux réalisés sur la commune via le site internet de TE 64 www.te64.fr;
- L'accès au Système d'Information Géographique en ligne, qui permet d'assurer le suivi de fonctionnement et de déclarer les pannes d'éclairage public pour les communes adhérentes au service;
- Le rapport annuel d'activité de TE 64, mais aussi les rapports d'activité spécifiques pour les communes qui adhèrent aux services facultatifs (Conseil en Énergie Partagé, éclairage public, mobilité électrique, etc.);
- La lettre d'information qui revient sur les sujets d'actualité de TE 64 et plus largement sur les sujets énergétiques;
- Le Guide du Délégué;
- Des webinaires thématiques, les « Mardis de l'Énergie », qui sont proposés régulièrement aux communes pour aborder des sujets spécifiques;
- Le réseau social LinkedIn sur lequel TE 64 communique régulièrement sur son actualité.



Des outils institutionnels

- Les Comités Syndicaux, qui permettent aux 602 délégués désignés par les communes, de se positionner sur les Orientations Budgétaires et les différents Budgets de TE 64, sur les grandes orientations politiques de l'établissement, mais aussi d'être informés sur des sujets d'actualités, ou sur des points spécifiques.
- Les réunions du Bureau Syndical, qui concernent 21 élus dont l'exécutif et qui traite les affaires courantes par délégation du Comité Syndical.

Des moyens humains

Les équipes de proximité de TE 64 sont à la disposition des communes, pour tous les sujets techniques, juridiques et financiers autour des problématiques énergétiques locales. Sur le terrain en commune, par téléphone ou par visio, vos contacts vous répondent de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Lors du Comité Syndical du 7 mars dernier, les Comptes Financiers Uniques des deux Régies (Production Photovoltaïque et Production de Chaleur) ainsi que du Budget général, ont été validés par l'assemblée.

Sur le budget général, les recettes de fonctionnement de 2025, qui s'établissent exceptionnellement à près de 24 M€ en raison d'opérations d'ordre conséquentes liées au transfert du génie civil des réseaux de communications électroniques à La Fibre 64, retrouveront leur niveau traditionnel en 2026.

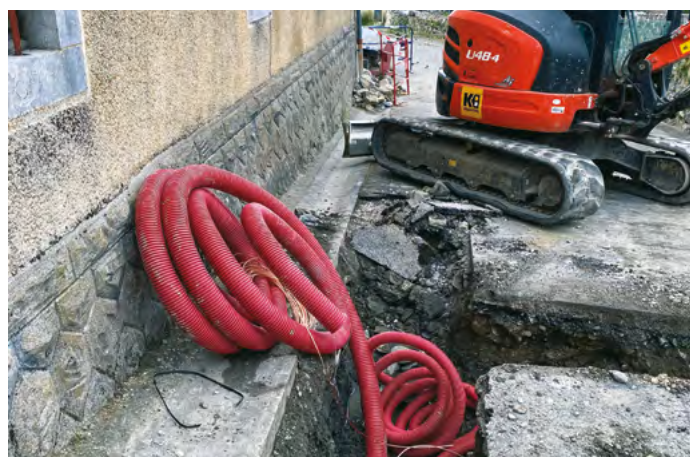
Celles-ci sont pour une large part, constituées des redevances annuelles des concessions de distribution d'électricité et de gaz pour un peu plus de 3,1 M€, du produit de l'accise sur l'électricité pour 5,6 M€ (dont 70 % est reversé aux communes rurales), de frais de gestion sur travaux et de participations communales diverses. Mais comme au cours de l'exercice précédent, elles sont dorénavant issues de façon significative, des prestations assurées par TE 64 pour le compte des collectivités au travers du service de Conseil en Énergie Partagé, de la maîtrise d'œuvre assurée dans les communes urbaines, de l'achat groupé d'énergie, des certificats d'économies d'énergie et de contractualisations diverses, notamment avec l'ADEME.

Quant aux dépenses de fonctionnement cette fois, celles-ci sont également exceptionnellement élevées en 2025 (un peu plus de 20 M€), toujours en raison des opérations d'ordre budgétaires précitées. Elles restent en grande partie constituées du virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des travaux, mais également des dépenses de gestion courante qui ont été maîtrisées sur 2025 et des charges de personnel qui représentent toujours une faible part du budget de fonctionnement de l'établissement, soit 1,95 M€ environ.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 qui s'est établi à 3 639 152 €, permet de faire face au besoin de financement de la section d'investissement pour 2 370 621 € et de reporter 1 268 528 € sur les recettes de fonctionnement du budget 2026.

En investissement cette fois, l'exercice 2025 s'est à nouveau traduit par le mandatement et l'engagement de près de 46 M€ sur les travaux d'électrification et connexes (éclairage public et génie civil des réseaux de communications électroniques), ce qui demeure très significatif.

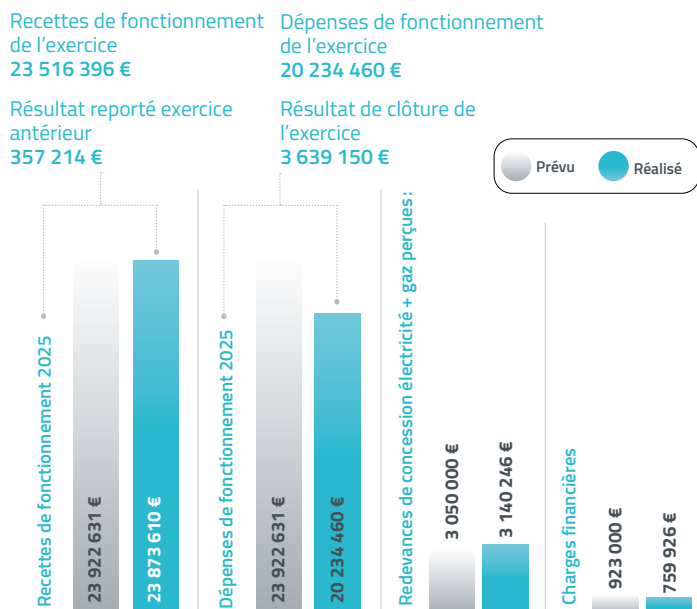
Ainsi, 95 % des travaux programmés au budget 2025, ont été réalisés et engagés au cours de l'exercice en faveur des communes du département.



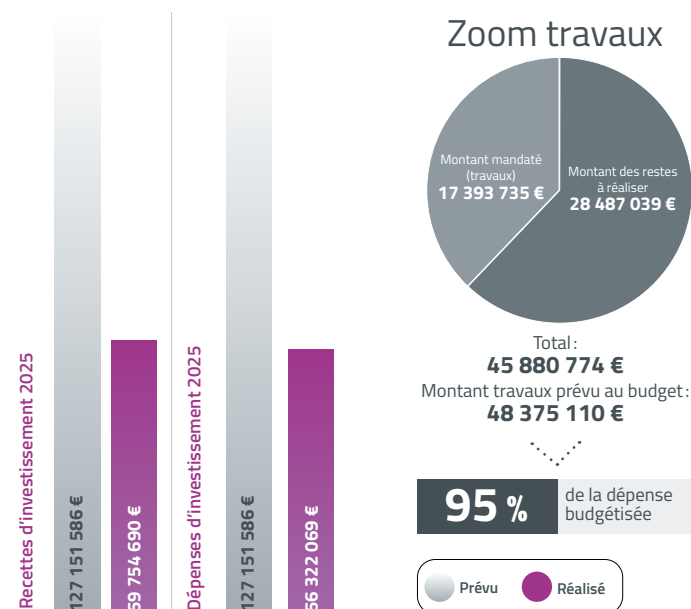
46 M€

C'est le montant des travaux d'électrification, d'éclairage public et de génie civil des réseaux de communications électroniques, mandatés et engagés sur le département au cours de l'exercice 2025. Un niveau d'investissement annuel toujours très élevé au bénéfice des communes et des entreprises de réseaux du département.

Section fonctionnement



Section d'investissement



UN BUDGET 2026 DÉDIÉ AUX COMMUNES

Soucieux, comme toutes les collectivités, de limiter ses charges de fonctionnement, TE 64 concentre ses moyens financiers sur l'investissement et l'accompagnement des communes.

Dans un contexte budgétaire difficile pour les collectivités, TE 64 a résolument fait le choix ambitieux de poursuivre en 2026, son partenariat technique et économique avec les communes du Béarn et du Pays-Basque.

Comme en 2025, les délégués communaux du Comité Syndical de TE 64, n'ont pas souhaité faire le choix de la prudence en attendant des jours meilleurs et ont initié une dynamique. C'est pourquoi ils ont validé un budget ambitieux basé sur l'investissement.

Ainsi, à l'occasion du renouvellement des marchés quadriennaux de travaux, un important programme de travaux d'électrification a été validé, donnant de la visibilité à tout un tissu économique local d'entreprises de réseaux. Les renforcements de réseaux électriques ainsi que les sécurisations de lignes aériennes en zones boisées, tout comme les raccordements de nouveaux abonnés à l'électricité, concerneront plus de 340 communes en 2026.

Par ailleurs, plusieurs opérations d'enfouissements coordonnés de réseaux électriques, d'éclairage public et de génie civil de réseaux de communications électroniques seront accompagnées techniquement et financièrement par TE 64 en 2026, aussi bien dans les communes rurales que dans les communes urbaines.

Toutes ces communes seront désormais favorablement impactées financièrement, par le transfert des coûts de génie civil des réseaux de communications électroniques au Syndicat Mixte « La Fibre 64 », via son délégataire THD 64. Il faut se réjouir du travail mené et partagé entre les deux Syndicats départementaux, se traduisant par une vision constructive de l'aménagement du territoire.

Par ailleurs et comme au cours de l'exercice écoulé, la rénovation du parc d'éclairage public, qui permet de diminuer fortement les charges de fonctionnement des communes, fera l'objet d'un effort très significatif de TE 64, puisque c'est un autofinancement d'1,2 M€ qui sera exceptionnellement fléché sur ces opérations en 2026.

Enfin, les économies d'énergie via les travaux d'amélioration de la performance dans les bâtiments communaux et sur l'éclairage public, qui seront financés par le dispositif d'« Intracting » (avance remboursable) négocié avec la Banque des Territoires pour 7,4 M€ de fonds mobilisables sur 2026, seront ciblées.

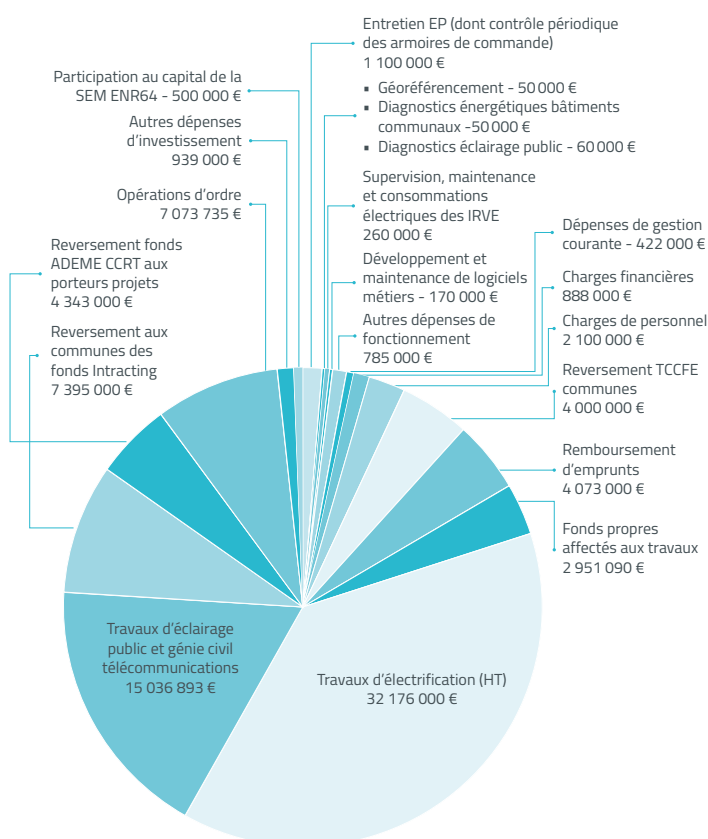
Il en ira de même du développement des énergies renouvelables thermiques (solaire thermique, géothermie, ...) via la contractualisation au titre du Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial, signé avec l'ADEME pour 4 M€ d'aides en 2026.



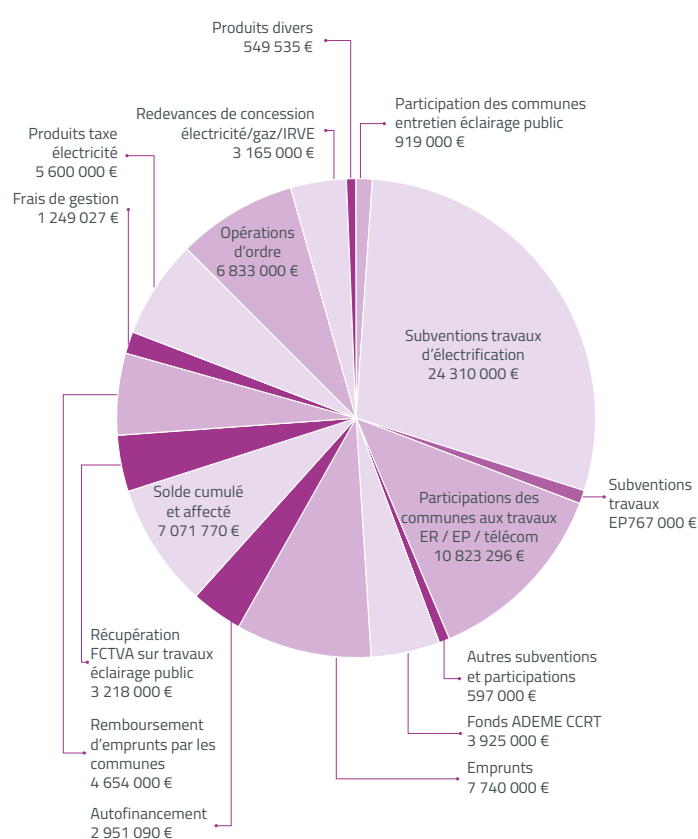
BANQUE des
TERRITOIRES



DÉPENSES 2025 84 372 718 €



RECETTES 2025 84 372 718 €



LA CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

LES CHIFFRES DE LA CONCESSION

Avec 21 423 km de réseau, 12 160 postes de transformation HTA/BT et 489 000 usagers environ, la concession de distribution électrique du département présente un des maillages les plus importants de Nouvelle Aquitaine.

Concernant le réseau Haute Tension A (HTA), Enedis qui est le maître d'ouvrage fléché sur cette partie des ouvrages de distribution électrique, s'est engagé à traiter l'amélioration des lignes aériennes existantes, en fonction de leur âge, de leur incidentologie et de leur localisation.

Ces axes de travail ont été définis dans le schéma directeur des investissements initiaux de 2019 et ont été repris dans la nouvelle contractualisation de 2024. Les constats opérés lors des derniers événements météorologiques majeurs tels que la tempête NILS, doivent également contribuer à orienter les investissements d'Enedis.

Pour ce qui est du réseau basse tension (BT) cette fois, la résorption des fils nus se poursuit à un rythme soutenu (plus de 70 km par an en moyenne), engendrant une augmentation du linéaire des réseaux souterrains et aériens torsadés, relativement plus robustes face aux intempéries et à la croissance de la végétation. Le stock à résorber s'élève à **533 km** sur la concession à fin 2025 (pour rappel : plus de 2 300 km en 2010), dont **280 km en urbain, et 252 km en rural**.

21 423 km
de réseau électrique
dans le département
(+ 137 km en un an)

489 000
usagers environ sur la
concession
(+ 3 000 en un an)

Réseau HTA (en km)	2021	2022	2023	2024	2025
Souterrain	4 448	4 542	4 659	4 746	4 834
Aérien	4 001	3 976	3 969	3 941	3 911
Torsadé	23	23	23	22	22
TOTAL HTA	8 472	8 541	8 629	8 687	8 767

Réseau BT (en km)	2021	2022	2023	2024	2025
Souterrain	4 852	4 952	5 050	5 143	5 216
Torsadé	6 660	6 811	6 835	6 869	6 907
Nu	902	718	655	587	533
dont faible section	190	113	95	76	49
TOTAL BT	12 415	12 481	12 540	12 599	12 656

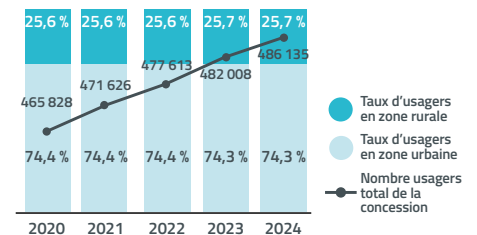
Nombre d'usagers de la concession					
Puissance souscrite	2021	2022	2023	2024	2025
BTA < 36 kVA	465 849	471 700	476 090	480 127	489 000 environ
BTA > 36 kVA	4 703	4 830	4 840	4 927	
HTA	1 074	1 083	1 078	1 081	
TOTAL	471 626	477 613	482 008	486 135	

Nous le savons, les usagers de l'électricité sont inégalement répartis sur le territoire. Majoritaires en zone urbaine, ils sont néanmoins raccordés à un linéaire de réseau bien inférieur à celui des zones rurales.

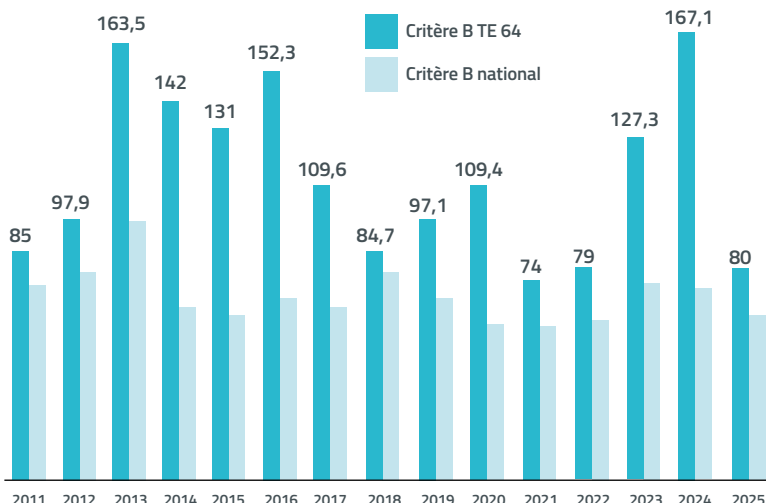
Cependant, si le nombre d'usagers de l'électricité continue de croître ces dernières années dans le département, cette croissance s'opère désormais de manière homogène sur tout le territoire, y compris en rural. En effet, la proportion des usagers ruraux est constante en pourcentage (près de 26 %).

Cela impacte bien entendu la capacité des réseaux existants à faire transiter l'électricité en soutirage dans de bonnes conditions, d'où la nécessité d'adapter constamment les réseaux aux usages supplémentaires (renforcements et extensions de lignes).

Part des usagers en zones rurale (ER) et urbaine (RU) selon la base clientèle



Un indicateur déterminant pour la qualité du service public concédé : la durée moyenne annuelle de coupure par usager en minutes (critère B)



Les réseaux vieillissent et sont de plus en plus impactés par des intempéries violentes et récurrentes. Les investissements doivent par conséquent se poursuivre pour sécuriser ces lignes, le plus souvent aériennes.

Si les chiffres de 2025 sont bons (80 min de temps moyen de coupure par usager pour une moyenne nationale de 65 min), ils doivent durablement s'orienter à la baisse, car les événements de fin 2023 (tempêtes Ciaran et Domingo) et 2024 (tempête Kirk), avaient fortement dégradé le service rendu.

LES CONCESSIONS GAZ

DU GAZ NATUREL ET DU PROPANE EN CONCESSIONS

Répartition des réseaux par matière et en kilomètres à fin 2025

Acier	Cuivre	Polyéthylène	Total	Nombre d'usagers
219	13	915	1 147	33 800

CONCESSION HISTORIQUE

86
COMMUNES

Les délégations de service public gaz naturel

Répartition des réseaux par matière et en kilomètres à fin 2025

Commune	Acier	Cuivre	Polyéthylène	Total	Usagers
Ahetze	0	0	5,89	5,89	91
Artigueloutan	0	0	1,28	1,28	29
Précilhon	0	0	2,33	2,33	27
Souraïde	0	0	5,45	5,45	59

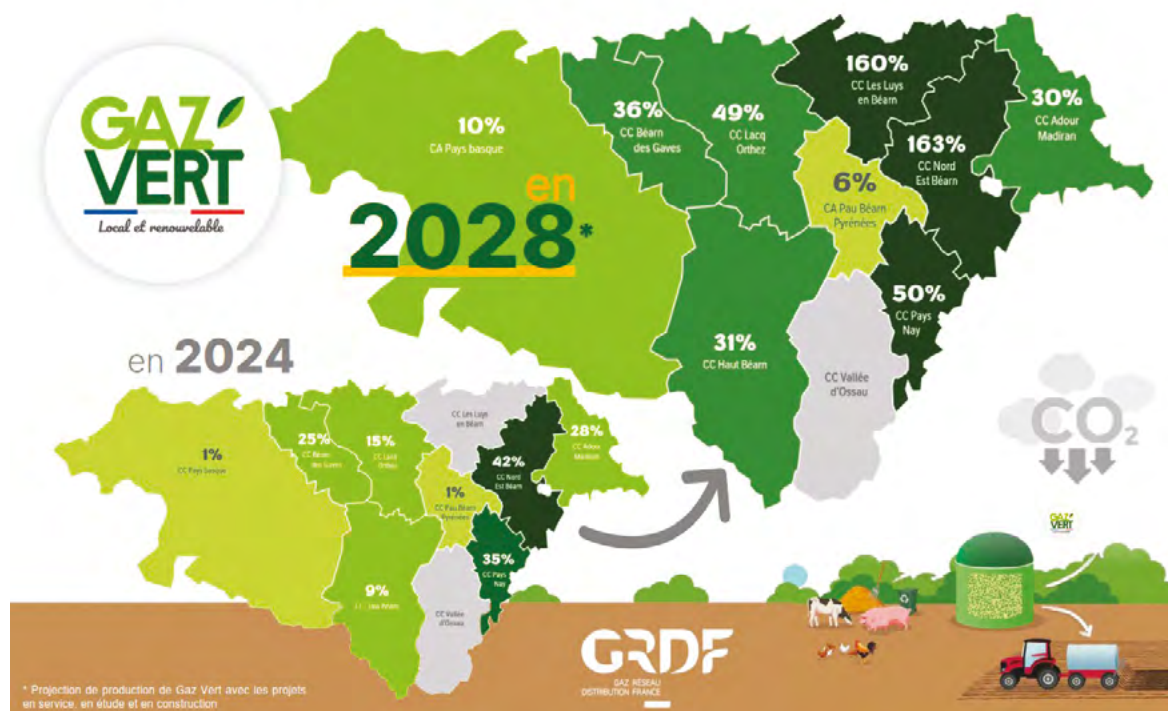
Les délégations de service public gaz propane

Commune	Délégation	Linéaire en km	Nombre d'usagers
La Bastide-Clairence	Antargaz	1,181	25
Sauveterre de Béarn	Antargaz	3,056	102
Urcuit	Antargaz	2,184	48
Bardos	Antargaz	0,982	22
Garindein	Antargaz	0,472	8
Lasseube	Antargaz	1,818	52
Garlin	Gascogne Energies Services	5,260	79

La méthanisation se développe dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Dans le contexte géopolitique du moment et le discours convenu, « le gaz c'est mal », les raisonnements manichéens pourraient faire flores. Cependant, n'oublions pas nos circuits courts énergétiques et la méthanisation locale, fait assurément partie de la solution.

En effet, en 2030, 30 % du gaz qui circulera dans les canalisations du département sera du gaz vert produit localement, sachant qu'en 2026, c'est presque 15 % de la consommation qui est d'ores et déjà couverte par cette énergie renouvelable. Il serait dommage de s'en passer.

% de la production de **Gaz Vert**
rapportée à la consommation gaz / EPCI

LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ CONTRÔLÉE EN 2025

Pour mémoire, TE 64, Enedis et EDF ont signé avec prise d'effet au 31 décembre 2019 et pour une durée de 30 ans, un contrat de concession pour la distribution publique d'électricité et la fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente. Notre établissement public, qui est donc l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur l'ensemble du département, délègue l'exploitation et la maintenance du réseau à Enedis, qui en est l'exploitant, sous contrôle de TE 64.

IMPORTANT : les ouvrages du réseau de distribution publique d'électricité (lignes électriques aériennes et souterraines basse tension et haute tension, transformateurs, compteurs) sont la propriété de TE 64 !

C'est pourquoi ce mode de gestion en délégation implique un large contrôle de la collectivité sur le concessionnaire tel qu'il est explicité à l'article 44 du contrat de concession :

« L'autorité concédante exerce le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par le présent cahier des charges. À cet effet, les agents de contrôle qu'elle désigne peuvent à tout moment procéder à toutes vérifications et prendre connaissance sur place, ou copie, de toutes informations d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique, utiles à l'exercice de la compétence d'autorité concédante. »

Cette mission de contrôle est exercée par un agent de TE 64 en interne, qui est en charge de vérifier que le concessionnaire Enedis poursuit bien les objectifs qui lui ont été assignés, notamment en termes d'investissements sur le réseau, et tels qu'ils ont été énoncés et partagés dans les programmes quadriennaux d'investissement sur le réseau. Un tableau de bord est réalisé chaque année, mettant en évidence les progressions et régressions d'indicateurs clés (temps moyen de coupure, linéaires de réseaux à risque, données de qualité de tension etc.). Au-delà de ce traitement de données tout le long de l'année, des sujets plus spécifiques et complexes peuvent toutefois être instruits à l'aide de l'expertise d'un bureau d'étude spécialisé.

Ainsi, lors de la réunion du Bureau Syndical du 5 juin 2025, les élus de TE 64 ont décidé de réaliser un audit de la concession de distribution d'électricité.

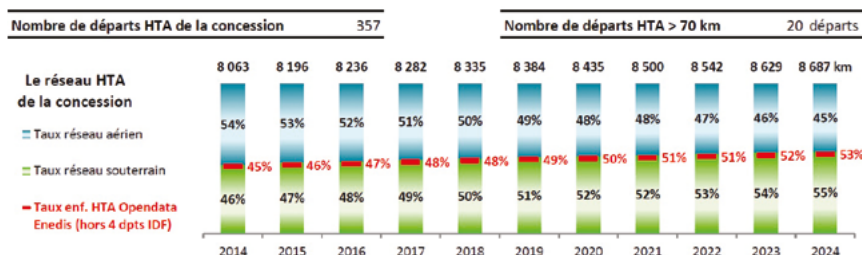
Plusieurs axes de travail ont été définis pendant la séance.

Au final, trois missions d'audit spécifiques ont été arrêtées :

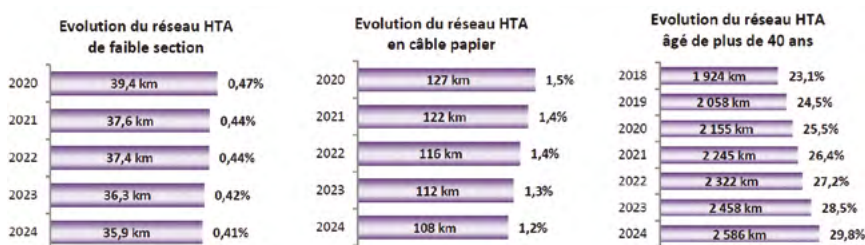
- La mise à jour du tableau de bord de la concession, sur le plan patrimonial, technique et en matière de clientèle au tarif réglementé,
- L'examen approfondi du premier plan pluriannuel d'investissements sur le réseau électrique du Département,
- L'examen de la mission d'Enedis pour le raccordement des producteurs d'électricité au réseau de distribution.

Mise à jour du tableau de bord de la concession

Le réseau HTA

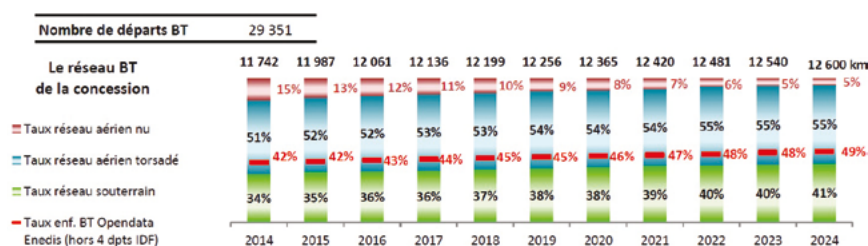


Points de vigilance du réseau HTA



La concession des Pyrénées-Atlantiques présente les caractéristiques d'un territoire rural à l'intérieur duquel ¼ des usagers de l'électricité sont alimentés par ¾ des réseaux. Les réseaux HTA sont dorénavant majoritairement souterrains, mais les portions aériennes représentent 45 % de la longueur totale, c'est-à-dire 3 941 kilomètres de réseaux. Ce sont bien ces derniers qui sont les plus vulnérables aux intempéries (neige, vents et chutes d'arbres associées). Cette mise en souterrain progressive des réseaux HTA existants (proportion dorénavant supérieure à la moyenne nationale) ne doit pas occulter les faiblesses de certains réseaux HTA souterrains à risque (millésimes anciens et technologie en câble papier imprégné particulièrement incidentogènes).

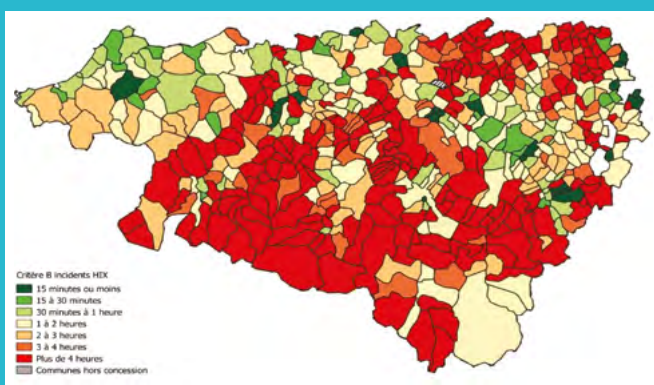
Le réseau BT



Les réseaux basse tension, issus des transformateurs, alimentent les usagers jusqu'aux bâtiments. Le rythme de mise en souterrain progresse d'année en année et participe à la résilience des ouvrages face aux événements météorologiques. La robustesse des réseaux peut également être assurée lors d'opérations de sécurisation de lignes. Celles-ci visent à remplacer les réseaux en fils nus (les fameux « 4 fils ») par des réseaux en technique torsadée, bien moins sensibles aux vents violents notamment. L'effort de sécurisation a permis de réduire drastiquement les linéaires sensibles. À fin 2024, il ne restait plus que 588 kilomètres de fils nus, alors que le programme du syndicat, initié en 2005, devait s'attacher à résorber un stock de 2 500 kilomètres. Que de chemin parcouru !

FOCUS : le temps moyen de coupure, indicateur clé de la concession

Cette description des ouvrages avec ses forces et faiblesses doit être confrontée aux indicateurs de qualité de fourniture, notamment le temps moyen de coupure par usager et par an. Exprimé en minutes, ce dernier varie fortement selon la localisation de la commune.



Analyse du premier programme pluriannuel d'investissement

Ambitions du programme pluriannuel	Engagements techniques contractuels (2020-)	Engagements techniques réalisés (2020-2023)	Résultat fin 2023 selon engagements
Ambition 1 : sécuriser le réseau de distribution			
Plan Aléa Climatique (km)	83	33,6	40%
Installation de nouveaux OMT (U)	60	99	165%
Diagnostic et sécurisation des postes HTA/BT DP situés en zones inondables	30	30	100%
Ambition 2 : moderniser et renouveler le réseau de distribution			
Rénovation du réseau HTA (PDV) (km)	162	197,8	122%
Fiabilisation du réseau HTA aérien par renouvellement (hors PAC et PDV) (km)	43	75,3	175%
Fiabilisation du réseau HTA souterrain par renouvellement de câbles CPI et synthétiques de 1 ^{ère} génération (km)	19	20,6	108%
Fiabilisation du réseau BT aérien nu (hors FS) en zone urbaine (km)	120	89	74%
Fiabilisation du réseau BT aérien nu FS en zone urbaine (km)	37	57,6	156%
Fiabilisation du réseau BT souterrain par renouvellement des câbles CPI et neutre périphérique (km)	6	9,1	152%
Ambition 3 : Accompagner le développement du territoire et l'atteinte des objectifs de la loi de transition énergétique			
Création de départs HTA (U)	17	2	12%
Usagers équipés d'un compteur communicant Linky (%)	90%	93,1%	103%
Pose d'objets connectés sur le réseau afin de le rendre plus "intelligent" (U)	60	30	50%

Cependant, le programme Plan Aléa Climatique ciblait les réseaux aériens HTA en zone à risque (vent, neige, risque bois). Un stock important de 572 km devait être résorbé en 30 ans, dont 83 km en 2020-2023. Force est de constater que les 33,6 km effectivement résorbés lors du 1^{er} PPI ne satisfont pas le syndicat. Les tempêtes successives rappellent que ces réseaux spécifiques sont très sensibles aux chutes d'arbres et aux vents violents. Il conviendra de s'assurer que le concessionnaire redouble d'efforts pour rattraper ce retard.

Analyse des raccordements d'installations de producteurs d'électricité

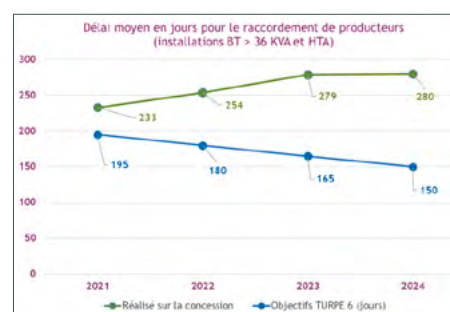
Selon les termes du contrat de concession de distribution d'électricité, la maîtrise d'ouvrage des travaux de raccordement de producteurs d'électricité sur le réseau est assurée par le concessionnaire Enedis sur l'ensemble des communes.

Des raccordements en augmentation et des délais qui s'allongent

- Les raccordements BT < 36 kVA sans adaptation sont passés de 280 à 3 779 raccordements ;
- Les raccordements BT > 36 kVA sont passés de 68 à 293 entre 2018 et 2024 ;
- Les raccordements BT < 36 kVA avec adaptation et HTA sont restés stables sur la période.

L'audit a révélé sur plusieurs exercices, une augmentation des délais moyens de production d'un devis, à l'exception des raccordements BT < 36 kVA sans adaptation désormais traités de manière automatisée. Les segments BT > 36 kVA et HTA affichent notamment des délais supérieurs à 70 jours.

Désormais 92 % des devis pour les raccordements BT > 36 kVA sont envoyés dans les délais, soit une diminution de 6 points par rapport à 2023. Quant aux devis de raccordements HTA, ce taux diminue de 8 points en 2024 par rapport à 2023 pour atteindre 81 % seulement. L'audit a également révélé des délais de travaux de raccordements en augmentation.



Recommandations et perspectives

Pour améliorer les délais, plusieurs axes méritent d'être pris en compte, sauf si la saturation des Postes Sources, annihile totalement les possibilités en la matière :

Plusieurs axes d'améliorations :

- Suivre les délais : maintenir une vigilance particulière sur les délais de production des devis et de réalisation des travaux ;
- Communiquer avec les producteurs : améliorer la transparence sur les délais réels et les causes de retard pour mieux gérer les attentes des demandeurs
- Autoriser TE 64 à raccorder les producteurs pour accélérer la cadence.

DE LA VISIBILITÉ A MOYEN TERME POUR LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL DES ENTREPRISES DE RÉSEAUX !

Améliorer la résilience des réseaux de distribution électrique du département demeure l'une des missions principales de TE 64 qui pour ce faire, s'appuie sur plusieurs groupes et PME retenus dans le cadre de marchés publics.

L'été et l'automne 2025 ont été marqués par les traditionnelles consultations quadriennales menées par TE 64. En effet, les marchés de travaux à bons de commande, précédemment attribués en 2022 pour une durée de 4 ans, sont arrivés à leur terme le 31 décembre dernier et il y avait lieu de les relancer.

De l'activité non délocalisable

Ces marchés permettent de longue date, de donner une activité continue malgré la crise économique, à plusieurs entreprises implantées sur nos territoires Basques et Béarnais ainsi qu'à leurs sous-traitants. Ce sont au final plus de 300 salariés et leurs familles qui bénéficient de cette commande publique et de l'implication territoriale de TE 64.

Sur les 4 dernières années, plus de 90 millions d'euros de travaux auront été réalisés sur le département, avec des chantiers souvent significatifs.

Ce fut le cas avec la mise en souterrain des réseaux, dans le cadre de l'accompagnement des aménagements du centre-ville d'Hendaye, à Saint-Jean-de-Luz à Pau, Bizanos ou Pontacq entre autres. À noter également avec la rénovation de l'éclairage public dans de nombreuses communes, ou pour le compte du Département sur la rocade Nord-Sud de l'agglomération Paloise. Enfin, l'alimentation électrique des habitations et de l'activité économique ou encore, la sécurisation des lignes électriques des zones rurales, ont également contribué à cette forte activité.

Des travaux mais pas a n'importe quel prix !

TE 64 est l'émanation des communes du département et à ce titre, il a toujours considéré qu'il y avait lieu de concilier l'intérêt économique des entreprises et les capacités financières des communes à initier des projets. C'est pourquoi, au-delà des multiples accompagnements financiers que TE 64 apporte, il est également garant de prix de marchés acceptables par tous les acteurs publics, qu'ils soient communaux ou intercommunaux.

14 entreprises ont été retenues dans cette logique, avec une capacité à intervenir territorialement sur les deux grandes zones définies dans le département.

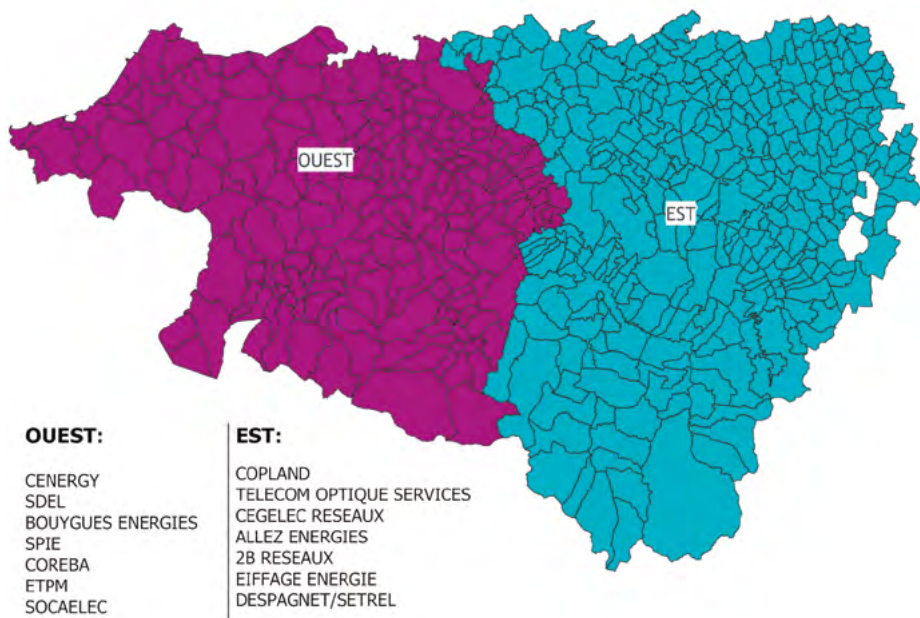
Des considérations sociales et environnementales

Les nouveaux marchés qui viennent d'être attribués comportent des évolutions techniques, bien entendu, mais également, c'était une volonté de TE 64 la prise en compte d'un volet environnemental et social accru.

Ainsi, l'accent a été mis sur une activité durable (véhicules à faible émission, gestion des déplacements, recyclage des matériels et matériaux extraits des sols, gestion de l'amiante des couches d'enrobé, techniques douces d'intervention, préservation de la biodiversité) et la promotion d'une économie sociale et solidaire avec des clauses d'insertion sociale au sein des entreprises.



COMMANDES PASSÉES AU 31 DECEMBRE 2025	
SPIE - REY BETBEDER	6 766 187,74 €
TOS-2B	5 774 888,82 €
COPLAND	2 390 877,38 €
INEO AQUITAINE	6 594 957,23 €
DESPAGNET-SETREL	8 133 368,31 €
ALLEZ-ERS	5 669 624,18 €
CEGELEC-BETT	7 105 175,72 €
EIFPAGE ENERGIE - EIFPAGE ROUTE	6 557 103,00 €
TOTAL LOT EST	48 992 182,38 €
BOUYGUES-COLAS	5 572 574,50 €
COREBA	6 167 692,51 €
ETPM	7 067 666,70 €
LACIS-GUINTOLI	2 298 417,10 €
SDEL-CETEELEC	5 908 836,06 €
SPIE - REY BETBEDER	4 857 789,40 €
SN COPELEC devenue CENERGY	3 944 541,25 €
SOCAELEC	5 343 685,56 €
TOTAL LOT OUEST	41 161 203,08 €



FOCUS CHANTIERS

Enfouir les réseaux aériens pour sécuriser la desserte des usagers !

La mise en souterrain des réseaux aériens électriques, téléphoniques et d'éclairage public, au-delà de l'amélioration esthétique engendrée, sécurise la desserte des usagers.

Ces programmes techniquement complexes et souvent onéreux, sont généralement réalisés en coordination avec d'autres travaux communaux. Quelques exemples :

Les Aldudes

Nature des travaux : Renforcement du poste 1 « Bourg » dans le cadre de l'alimentation de la Pisciculture Harispe Frères

Mise en souterrain des réseaux basse tension, d'éclairage public et génie civil de communications électroniques

Lieu des travaux : Domingoineko bidea



Avant travaux

Entreprise titulaire : COREBA

FINANCEMENT

Coût des travaux : 233 931,35 € TTC

Financements TE64/FACE/Département :
194 413,56 €

Commune : 39 517,79 €



Après travaux

Lons

Nature des travaux : Mise en souterrain des réseaux basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques

Lieu des travaux : Rues du Souvenir, Rebeque et Peupliers

Entreprise titulaire : CEGELEC –
Sous-traitant : EUROVIA

FINANCEMENT

Coût des travaux : 478 858,15 € TTC

Financements TE 64/Enedis :
129 864,07 €

Commune : 348 994,08 €



Mauléon

Nature des travaux : Mise en souterrain des réseaux basse tension et de communications électroniques avec remplacement de l'éclairage public

Lieu des travaux : Rue Jaureguiberry et une partie de la rue Guernika

Entreprise titulaire : SOCAIELEC



Avant travaux

FINANCEMENT

Coût des travaux : 424 792,56 € TTC

Financements TE64/Enedis/Département :
151 475,39 €

Commune : 273 317,17 €



Après travaux

Urost

Nature des travaux : Mise en souterrain des réseaux basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques

Lieu des travaux : Chemins de l'école et de l'Église

Entreprise titulaire : Groupement T.O.S / 2B Réseaux

FINANCEMENT

Coût des travaux : 212 447,67 € TTC

Financements TE 64/FACE : 108 632,33 €

Commune : 103 815,34 €



MARIE-ANGE CAZALA-CROUTZET, MAIRE DE BÉNÉJACQ



1. La commune adhère depuis 2021 au service de Conseil en Énergie Partagé de TE 64. Quelles actions ont été menées sur la commune dans ce cadre ?

Cette collaboration nous a permis d'engager plusieurs actions concrètes en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Nous avons tout d'abord mis en place un suivi et une analyse des consommations énergétiques de notre patrimoine communal, ce qui a notamment mis en évidence une consommation particulièrement élevée au niveau du groupe scolaire, identifié comme le site le plus énergivore de la commune.

Des diagnostics énergétiques ont également été réalisés, accompagnés de préconisations de travaux sur les bâtiments communaux.

Par ailleurs, nous nous sommes inscrits dans une démarche de développement des énergies renouvelables, notamment avec une réflexion autour du photovoltaïque.

L'ensemble de ces actions s'intègre dans une stratégie globale visant à réduire nos consommations d'énergie et à améliorer la performance énergétique de nos bâtiments.

2. Vous avez déjà fait appel au service pour réaliser un audit sur le groupe scolaire. Pouvez-vous nous dire quels ont été les résultats obtenus ?

En effet, l'audit réalisé par TE 64 sur le groupe scolaire Michel Verdier a mis en évidence des performances énergétiques hétérogènes et un potentiel important d'amélioration. Certaines parties des bâtiments sont insuffisamment isolées, et les équipements de chauffage et d'éclairage sont aujourd'hui vieillissants.

Pour y remédier, plusieurs pistes de travaux ont été identifiées : l'isolation des murs et des toitures, le remplacement des menuiseries, la modernisation du système de chauffage avec des pompes à chaleur, l'installation de robinets thermostatiques, la mise en place d'une ventilation performante, ainsi que le passage à un éclairage LED.

Pour la maternelle, l'installation de panneaux photovoltaïques est également envisagée.

Cet audit nous a permis de structurer notre réflexion et de définir les actions prioritaires pour la future réhabilitation du groupe scolaire. À terme, ces améliorations permettront de réduire significativement la consommation d'énergie, tout en améliorant le confort des enfants et du personnel, et en rendant ces équipements plus durables.

3. La commune a adhéré au service d'entretien des installations d'éclairage public de TE 64. Est-ce que les prestations proposées répondent à vos attentes ?

Oui, nous sommes pleinement satisfaits des prestations proposées par TE 64.

La mise en place d'horloges de programmation a permis d'optimiser les plages d'éclairage, générant ainsi des économies d'énergie significatives pour la commune.

Par ailleurs, la gestion à distance des installations offre une grande réactivité en cas de dysfonctionnement, permettant des interventions rapides et efficaces.

Dans l'ensemble, ce service d'entretien répond parfaitement à nos attentes et contribue à la performance et à la fiabilité de notre réseau d'éclairage public.

4. La commune a souhaité rénover son parc d'éclairage public en remplaçant les appareils vétustes par des lanternes à LED. Ces travaux ont-ils répondu à votre attente ?

Cette démarche a déjà permis de réaliser des économies d'énergie significatives sur l'année 2025, avec environ 58 000 € d'économies annuelles, soit une baisse de 15 %. Elle a également amélioré la qualité de l'éclairage et renforcé la sécurité dans les rues, ce qui est essentiel pour nos administrés.

Dans cette dynamique, nous avons aussi rénové l'éclairage du stade de rugby, en partenariat avec TE 64, en installant des luminaires LED performants.

Cela améliore les conditions de visibilité et de sécurité lors des entraînements et des matchs, tout en optimisant l'utilisation de l'équipement. Cette amélioration a permis d'obtenir la classification du terrain en catégorie C, avec un éclairage homologué en catégorie E3.

Cette reconnaissance vient valider la qualité des installations et nous permet désormais d'accueillir des matchs en nocturne dans de bonnes conditions, y compris à un niveau plus exigeant pour des compétitions officielles. C'est un véritable atout pour le club et pour le dynamisme sportif de la commune !

5. Attendez-vous un nouvel accompagnement de TE 64 sur des projets communaux au cours des années à venir ?

Oui, alors plusieurs projets sont en cours sur la commune, notamment pour accompagner le développement de nouveaux lotissements et renforcer la sécurisation des espaces publics.

Cela passe par la poursuite de la rénovation de l'éclairage public, avec le déploiement de LED, l'enfouissement et la modernisation des réseaux, ainsi que par des travaux de renforcement et d'optimisation des réseaux électriques, notamment aux abords de l'école et du stade.

Plus largement, le partenariat avec TE 64 est essentiel pour notre commune. Il nous permet de bénéficier d'une expertise précieuse et de conditions financières avantageuses pour moderniser nos infrastructures, tout en garantissant un service fiable et durable pour nos habitants. Il est important de poursuivre et de soutenir cette dynamique notamment en faveur des petites communes.

JEAN-MARC OÇAFRAIN, MAIRE D'OSSÈS

1. La commune adhère depuis 2024 au service de Conseil en Énergie Partagé de TE 64. Le bilan des consommations énergétiques vous a-t-il permis de faire évoluer le fonctionnement de vos bâtiments publics ?

Oui, en effet, nous nous sommes servis de vos données pour identifier les bâtiments où l'on pouvait faire des économies. Nous avons également concentré nos efforts en sensibilisant les utilisateurs ou en adaptant les éclairages.

2. Vous avez bénéficié de l'avance remboursable à 0.75 % négociée par TE 64 avec la Banque des Territoires. Ce financement destiné à rénover la Mairie, vous a-t-il été utile ?

Nous avons pu bénéficier de cet emprunt à taux très intéressant appelé « intracting » et négocié par TE 64 auprès de la Banque des Territoires. Ce prêt est venu en complément du plan de financement général du projet. Il a servi à financer la rénovation énergétique très importante qui s'imposait sur notre mairie. En cela, il a participé à maintenir notre taux d'endettement le plus bas possible, ce qui est important pour une commune qui a besoin d'investir.

3. Plusieurs renforcements du réseau électrique de la commune ont été réalisés par TE 64 au cours des 5 dernières années. Ces travaux ont-ils répondu à vos attentes tant du point de vue technique que financier ?

Avec le concours des techniciens de TE 64, nous avons pu mener à bien plusieurs chantiers sur la commune. Cela a contribué à la sécurisation des réseaux, de plus en plus nécessaire en raison de l'importance des intempéries qui nous frappent de plus en plus régulièrement. Ces travaux ont aussi contribué à l'embellissement de la commune. L'impact sur l'environnement n'est pas négligeable. Le suivi des chantiers a été irréprochable.

4. La commune a souhaité rénover son parc d'éclairage public en remplaçant les appareils vétustes par des lanternes à LED. Ces travaux ont-ils permis à la commune de diminuer ses factures d'électricité ?

Non seulement, ils ont permis de diminuer les factures d'électricité de la commune, mais nous sommes conscients d'avoir par la même occasion, diminué la pollution nocturne ce qui va dans le sens de nos objectifs de protection de l'environnement (faune, flore, ciel nocturne).



5. Attendez-vous un nouvel accompagnement de TE 64 sur des projets communaux au cours des années à venir ?

Oui, pour toutes les raisons qui viennent d'être évoquées, nous avons en projet avec TE 64, de continuer l'enfouissement des lignes et le remplacement des luminaires vétustes par des lanternes à LED.

Nous sommes particulièrement satisfaits de la collaboration avec TE 64 et c'est pourquoi, nous adhérons totalement à la défense du syndicat d'énergie. Nous avons délibéré dans ce sens au travers de la motion commune demandant le maintien de l'organisation actuelle de la distribution d'électricité, dans le cadre du futur projet de loi de décentralisation.

OSSÈS

Un nouveau poste électrique créé

Lundi 21 octobre, Barthélémy Bidégaray, président de Territoires d'énergies des Pyrénées-Atlantiques (TE 64) et le maire Jean-Marc Oçafrain ont procédé à la réception technique des travaux réalisés au bourg. Ces travaux ont été motivés par des chutes de tension et l'augmentation du nombre d'habitations du secteur, nécessitant la création d'un poste électrique supplémentaire afin de garantir un approvisionnement stable.

TE 64 a pris en charge l'intégralité des coûts des travaux de renforcement, la contribution de la commune se limitant aux frais de ges-

tion du dossier. Ce chantier s'intègre dans un projet global mené par la commune avec l'acquisition d'une parcelle pour l'implantation du nouveau poste. TE 64 a contribué au remplacement de lanternes par des LED tout en conservant les mâts existants afin de réduire la consommation. Ce partenariat entre TE 64 et la commune, qui dure depuis plusieurs années, n'est pour autant pas terminé, puisque des travaux de renforcement sont en cours au quartier Ahaize avec un programme de rénovation d'éclairage public que TE 64 soutient.

Peio Soulé



La réception technique des travaux réalisés au bourg à Ossès lundi 21 octobre. P.S.

LE DÉLÉGUÉ COMMUNAL

La désignation du délégué communal

Qui peut être délégué communal ? Un(e) maire, un(e) adjoint(e) ou un(e) conseiller(e) municipal(e). Un ou une élu(e) investi(e) pour sa commune, qui fait preuve d'intérêt ou dispose de compétences en matière de politique énergétique locale.

Les délégués communaux sont désignés par les conseils municipaux des Communes membres, à raison d'un délégué par tranche entamée de 5 000 habitants.

Chaque conseil municipal désigne, en plus de son délégué titulaire, un délégué suppléant (ou plusieurs, en nombre égal à celui des délégués titulaires).

Le délégué communal étant l'émanation du conseil municipal, il appartient aux communes de favoriser la parité au sein du Comité Syndical de TE 64.

Le rôle du délégué communal

Le délégué communal est le représentant de sa commune auprès du Syndicat. Sensible aux besoins des usagers et de son territoire, il a un véritable rôle de relais et de communication entre la commune qu'il représente et TE 64 sur les sujets de réseaux électriques, de réseaux de gaz, d'énergies renouvelables, d'éclairage public, d'économies d'énergie dans les bâtiments publics et pour le suivi des demandes de travaux de la commune.

C'est pourquoi le rôle du délégué communal est primordial !

Afin d'exercer pleinement ses missions, le délégué communal bénéficie de divers outils mis à sa disposition :

- **Des supports de communication écrite**
 - La lettre d'information destinée à informer des actualités de TE 64 et des questions énergétiques en général.

- Le rapport d'activité annuel de TE 64 destiné à être présenté en conseil municipal.
- **Le site Internet www.te64.fr** comportant un extranet accessible par chaque collectivité, pour le suivi des travaux et pour les déclarations de pannes sur l'éclairage public (SIG).
- **Le réseau social LinkedIn** comportant toute l'actualité de TE 64.
- **Les interlocuteurs de TE 64** : à disposition de la commune pour l'accompagner dans ses projets.

Être délégué communal c'est :

- **S'exprimer pour défendre la position et les intérêts de la commune**, notamment en ce qui concerne l'aménagement, le développement et les enjeux environnementaux du territoire du point de vue énergétique.
- **Participer à la valorisation de son territoire et à son attractivité, en faisant le lien entre TE 64 et la commune** pour tous les travaux réalisés et à réaliser par le Syndicat.
- **S'impliquer dans la vie de TE 64 et être disponible pour participer aux différentes réunions**, notamment les Comités Syndicaux, où le vote du délégué a un impact fort sur les orientations financières de TE 64 en faveur des communes.
- **Informar sa collectivité de toutes les nouvelles orientations** prises lors des Comités Syndicaux. La présence à ces réunions facilite la remontée d'informations à la commune, mais également à TE 64 pour permettre au syndicat de répondre au mieux aux besoins et demandes exprimés.
- **Rendre compte au moins deux fois par an**, de l'activité de l'EPCI au Conseil Municipal (article L.5212-39 du CGCT).
- **S'engager** pour des valeurs et le développement d'un organe de mutualisation et de solidarité intercommunale de proximité.

LES INSTANCES DE TE 64

Le Comité Syndical

À la suite des élections municipales, les 545 communes adhérentes élisent leurs représentants pour siéger au Comité Syndical. Cette assemblée délibérante est composée de 602 délégués titulaires et autant de délégués suppléants, pour notre département (un délégué par tranche entamée de 5 000 habitants).

Dans un premier temps, le Comité Syndical désigne en son sein, les 21 membres qui composeront le Bureau Syndical qui gérera les affaires courantes et notamment le Président ainsi que les Vice-Présidents. Puis lors de chaque assemblée, les délégués sont amenés à se positionner sur les points de l'ordre du jour.

Réuni généralement deux fois par an, le Comité Syndical examine les orientations budgétaires, vote le budget et traite toutes les questions à caractère financier, ayant une incidence majeure dans la vie du Syndicat ou concernant les communes.

Le Bureau Syndical

Le Bureau Syndical se compose d'un(e) Président(e), de six Vice-Président(e)s et de quatorze membres (soit 21 personnes). Il se réunit au moins une fois par trimestre (minimum légal). Le Bureau Syndical également organisé en Commissions, propose les orientations budgétaires, puis le budget qu'il exécute suite au vote du Comité Syndical et traite également les affaires courantes de l'établissement.



ÊTRE DÉLÉGUÉ COMMUNAL C'EST DISPOSER D'INFORMATIONS PRATIQUES



RAPPEL

- Le délégué communal **s'engage pour les 6 ans du mandat à représenter sa commune** lors des réunions de TE 64.
- Il est impératif que le délégué titulaire ou suppléant fasse la démarche de **prévenir TE 64 de sa présence ou de son absence** (comme au Conseil Municipal), pour que le Syndicat puisse faire le point sur le nombre de présents avant le jour de la tenue de la réunion afin de s'assurer du quorum.
- Les Comités syndicaux ne délibèrent valablement que lorsque **plus de la moitié des membres en exercice sont présents**.
- Le délégué titulaire **ne pouvant assister au comité syndical, doit être représenté par son suppléant**, qui y siègera avec voix délibérante. C'est dans l'intérêt de la commune.
- Si aucun délégué de la commune ne peut être présent, **le délégué titulaire peut donner son pouvoir écrit à un autre délégué titulaire** de son choix issu d'une autre commune.
- Les pouvoirs ne sont pas comptabilisés dans le calcul du quorum**, ils ne valent que lors des différents votes.
- Un même délégué communal ne peut disposer que d'**un seul pouvoir**.

À connaître : règles d'élagage à proximité des lignes électriques aériennes

Nous le savons, les dégâts occasionnés par les tempêtes hivernales ont montré l'importance d'un élagage régulier des arbres à proximité des lignes électriques. Selon les données de la concession fournies par Enedis, plus de la moitié des incidents sur les réseaux électriques sont causés par des chutes d'arbres ou de branches.



Mais à qui incombe l'élagage ?

C'est au Distributeur d'Électricité, Enedis, qu'il appartient d'élaguer les arbres à proximité des lignes électriques BT et HTA, situées en domaine public ou privé.

Il existe cependant deux exceptions :

1. L'élagage sera à la charge financière du propriétaire de l'arbre, si celui-ci déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique (art.24 du décret du 14 mars 1965 ch. IV).
2. L'élagage sera également à la charge financière du propriétaire si, lors de la plantation de l'arbre, il n'a pas respecté les distances réglementaires par rapport à la ligne existante, telles que mentionnées dans la convention de passage de la ligne en propriété privée (norme NF C11-201).

Peut-on élaguer soi-même si l'on ne veut pas qu'Enedis pénètre chez soi ?

C'est possible mais très peu recommandé.

Quoi qu'il en soit, s'il le désire, le propriétaire doit alors réaliser les travaux sous certaines conditions bien précises.

Aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'Enedis.

Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'entretien à proximité des lignes électriques doit en faire la demande écrite à Enedis avec une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Enedis

informe alors le propriétaire des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation des travaux.

En cas d'accident ou incident électrique dû au non-respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'Enedis pourrait être dérogée.

Enedis recommande de faire réaliser les travaux d'entretien lourds par des entreprises spécialisées. Le travail en hauteur doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière.

⚠ ATTENTION !

Lorsque les branches ou les arbres de propriétaires occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, Enedis peut engager des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages.

Conseil n° 1 : Aux abords des lignes, nécessité de planter dans le respect des distances à respecter.

Conseil n° 2 : Nécessité de vérifier auprès de son assureur que sa responsabilité civile est bien prise en compte dans le contrat en cas de dommages susceptibles d'être causés par les arbres de sa propriété.

Il vaut mieux demander à Enedis d'élaguer à proximité des lignes électriques aériennes situées sur sa propriété. Les règles de l'art seront respectées, la sécurité préservée et ça ne coûtera rien au propriétaire en dehors des deux exceptions précitées.

C'EST PARTI POUR LE NOUVEAU RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES OSCÉA64

À l’issue du Comité Syndical du 15 juillet 2025, Le GROUPEMENT SPIE CITY NETWORKS et DEMETER IM se sont vus attribuer la Délégation de Service Public, destinée à équiper le domaine public des communes du département, de bornes de recharge de nouvelle génération, pour alimenter les véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Objectif : aménagement du territoire

La proposition retenue apparaît équilibrée et répond à tous les préalables que TE 64 considérait comme incontournables :

- Pas de déploiement en urbain sans déploiement en rural.
- La nécessaire mise en place de matériel en nombre et de qualité.
- Un service à l’usager de très haut niveau.
- Un prix de la charge raisonné et raisonnable.
- La préservation des finances publiques, en ne recourant pas aux financements des communes ni du Syndicat, tant pour l’investissement que pour l’exploitation, avec des garanties économiques en cas de résiliation du contrat.



658 points de charge majoritairement rapides en courant continu

Type de borne	Nombre de bornes	Nombre de points de charge
Borne 2x22 kW AC	71	142
Borne 50 kW équipée de deux points de charge (2x25 kW DC ou 1x50 kW DC)	118	236
Borne 150 kW équipée de deux points de charge (2x75 kW DC ou 1x150 kW DC)	41	82
Borne satellite 200 kW équipée de deux points de charge (distribuant de 100 à 200 kW par PDC suivant occupation)	33	66
Borne 22/36 kW équipée de deux points de charge (1x36 kW DC ou 1x22 kW AC)	66	132
Total	329	658

Des bornes intégrées dans l’environnement et validées par les Architectes des Bâtiments de France



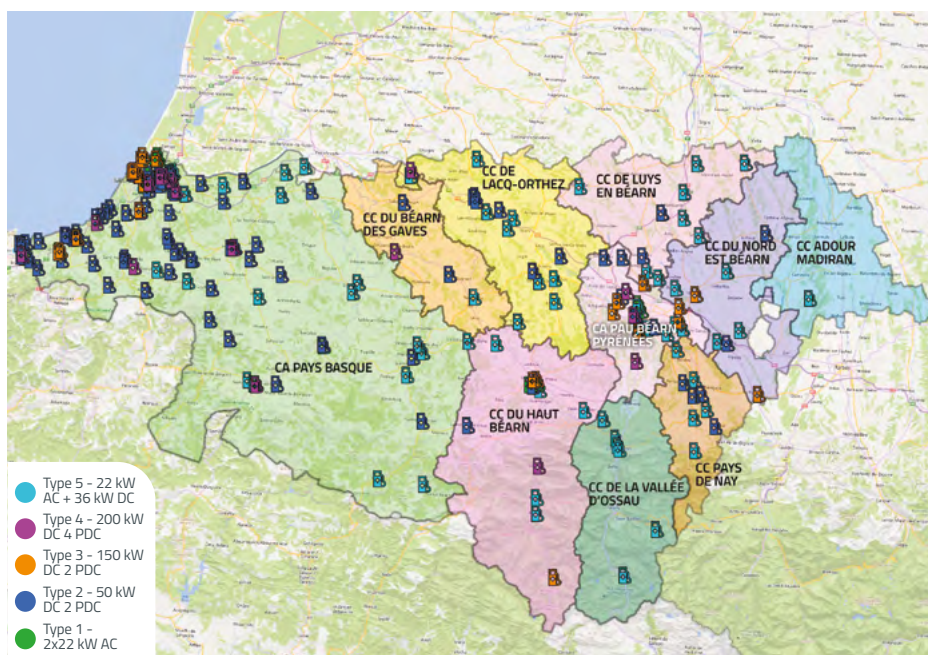
Un travail collaboratif avec les communes

Depuis l'automne 2025, les services techniques de TE 64 accompagnés des représentants du délégataire, rencontrent peu à peu l'ensemble des 138 communes concernées par le déploiement.

L'objectif est de déterminer en concertation avec les élus communaux, les positionnements de bornes les plus appropriés.

Dans un contexte de développement du véhicule électrique, les communes ont de plus en plus conscience de la nécessité de prévoir des emplacements dédiés, faciles d'accès pour les usagers et favorisant le développement de ce service public de mobilité décarbonée sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, 88 bornes MObiVE seront transférées à OSCEA64, sachant qu'un grand nombre d'entre elles seront remplacées par des équipements de nouvelle génération.



90 / 138
communes rencontrées

181
sites identifiés
dont 102 déjà validés

530
points de charge positionnés
dont 246 déjà validés

88
bornes MObiVE deviennent OSCEA64

81
dossiers ont déjà été lancés auprès d'Enedis (47 tarifs jaune et 34 tarifs bleu)

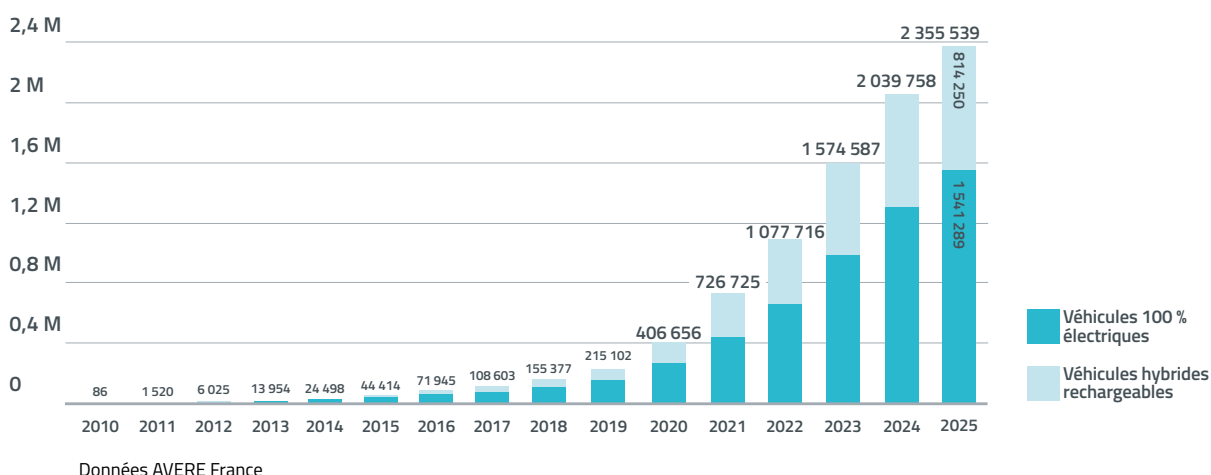
Bornes de **22**
à **200 kW**

Tarifs de **0,40** à **0,53 €/kWh**
selon la puissance

Pas d'abonnement

Supervision **24h / 24**
7j / 7

Un besoin lié à la forte évolution du parc roulant électrique et hybride rechargeable au cours des 5 dernières années en France



POUR SUIVRE LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

La rénovation du parc d'éclairage public communal vétuste et énergivore, s'est peu à peu imposée comme une nécessité, notamment pour réduire les charges de fonctionnement des communes. TE 64 met en place des actions en la matière.

Un partenariat financier avec la Banque des Territoires

Pour rénover l'éclairage public, TE 64 propose bien sûr diverses solutions

techniques, allant du simple remplacement de l'ampoule, en passant par la mise en place d'un kit dit de « rétrofit » ou encore, par le remplacement de l'appareil complet si celui-ci est trop ancien.

Mais au-delà de la technique, il faut également être capable d'apporter des solutions financières pour favoriser le passage à l'acte. C'est pourquoi, TE 64 a agi à plusieurs niveaux pour consolider cet accompagnement financier. Si par le passé, les financements de l'État et du Département soutenaient ces programmes, ce n'est plus le cas désormais depuis 2025.

Dans ces conditions, TE 64 essaye de recourir au maximum à son autofinancement disponible pour aider les communes, mais recherche également d'autres solutions.

L'Avance Remboursable négociée avec la Banque des Territoires dite « Intracting », a d'ores et déjà permis d'apporter un complément financier aux projets de nombreuses communes avec un « effet levier » déterminant.



BANQUE des
TERRITOIRES



LES CHIFFRES DE LA RÉNOVATION 2025

Plus de **1 000** appareils
d'éclairage public remplacés

Plus de **250** horloges
astronomiques installées
dont **60** « connectées »

122 opérations pour
5,5 M€ TTC

LES FINANCEMENTS POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN 2025

Fonds propres de TE 64 :
1,05 M€

Avance remboursable de
La Banque des Territoires
730 000 €



Il reste encore plus de **3 M€** d'avance
remboursable disponible à taux préférentiel pour
rénover l'éclairage public d'ici fin 2026. Profitez-en !

Des marchés de travaux spécifiques pour la rénovation des installations d'éclairage public

Des entreprises spécialisées pour des travaux de plus en plus techniques

Au-delà des traditionnels travaux sur les réseaux de distribution électrique du département, TE64 a lancé fin 2025 une consultation spécifique pour les travaux de rénovation des installations d'éclairage public.

Un marché spécifique a été lancé et attribué à 6 entreprises spécialisées dans les travaux de rénovation d'appareils d'éclairage, de mise en place d'ampoules leds ou de kits rétrofits dans les appareils pouvant en être équipés. La Maîtrise d'œuvre de ces travaux sera réalisée par le service éclairage public de TE64, dont les techniciens sont formés sur les technologies leds mais aussi sur les enjeux de pollution lumineuse et d'impact sur la biodiversité nocturne.

Des « Kits retrofits » made in Béarn pour l'éclairage public

Une solution locale et environnementale pour la rénovation énergétique des parcs d'éclairage public des communes du Département.

Convaincu que certains appareils d'éclairage public existants, en fonderie d'aluminium et étanches méritaient d'avoir une seconde vie, TE 64 s'est tourné vers la société HOLIGHT, fabricant d'appareils d'éclairage, basée à Ogeu, et l'a mise au défi de développer un kit leds, avec des caractéristiques précises en termes de consommation énergétique et de distribution photométrique (niveau d'éclairement). Ces kits devaient répondre à plusieurs prescriptions : des lampes vertueuses en termes de pollution lumineuse et de respect de la biodiversité nocturne, le tout à installer rapidement à 5 m de hauteur dans un appareil existant !

En quelques semaines, le bureau d'études de l'entreprise HOLIGHT a proposé des prototypes répondant aux exigences et TE 64 les a installés en test pendant 2 mois.

Aujourd'hui c'est une première livraison de 100 kits qui a pu être faite à TE64 et une première installation a été effectuée cette

semaine dans une rue d'une commune du Pays Basque. L'entreprise a pu installer chaque kit en moins de 5 minutes et les appareils équipés voient leur durée de vie prolongée de 10 ans avec des performances sans communes mesures avec leur version initiale*.

Grâce à l'entreprise HOLIGHT, TE 64 dispose d'une solution supplémentaire dans les propositions faites aux communes pour la rénovation de leur éclairage public. C'est ainsi un bouquet de travaux qui peut être proposé aux communes, allant du remplacement intégral des appareils au simple changement d'ampoules lorsque c'est possible, avec maintenant une alternative améliorant la technologie des appareils avec un coût intermédiaire. Cette nouvelle solution contribue à rendre plus facilement éligibles les travaux d'éclairage public aux financements publics.

* Puissance électrique diminuée par 5, plus aucune pollution lumineuse au-dessus de l'horizontale (ULR 0 %), indice de rendu des couleurs amélioré, distribution photométrique améliorée, éclairement légèrement augmenté, uniformité d'éclairement doublée, couleur de la lumière parmi les moins impactantes pour la biodiversité nocturne (2200K).

Des petits travaux d'éclairage public en régie

Installer a moindre coût

Lauréat d'un nouveau programme d'Aide « ACTEE » dédié à l'éclairage public (« Lum'Actée+ ») et afin de répercuter au maximum les aides aux communes qui le demandent, TE64 a décidé d'installer en régie des systèmes de pilotage connectés d'éclairage public dont la fourniture est subventionnée.

C'est ainsi plusieurs centaines d'horloges connectées qui seront installées en 2026 en lieu et place des anciens systèmes de

commande autonomes par le technicien de TE64. Une consultation a été lancée courant 2025 ainsi que des tests in situ pour retenir 3 modèles d'horloges connectées pouvant répondre aux principaux besoins des communes. L'intérêt principal de ces systèmes connectés étant la possibilité de modifier à distance les réglages afin d'adapter les besoins de lumières lors d'événements particuliers (fêtes de village) tout en maintenant le principe des extinctions nécessaires à la protection du ciel et de l'environnement nocturne.

ENTREtenir L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES COMMUNES

Directive RoHS : une transition vers un éclairage durable

La directive européenne RoHS (Restriction of Hazardous Substances) imposera en février 2027, la fin de la mise sur le marché des lampes à décharge utilisées pour l'éclairage extérieur. En limitant l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, elle vise à encourager des solutions d'éclairage plus respectueuses de l'environnement.

Cette nouvelle directive entraînera des conséquences significatives sur le parc d'éclairage public qui comprend 35 000 ampoules de ce type (70 %). Dès février 2027, les lanternes équipées de lampes à décharge (Sodium Haute Pression, Iodure Métallique) ne seront plus réparables et devront être remplacées* sauf les plus récentes (moins de 15 ans) qui pourront être équipées d'ampoules leds de substitution.



Une attention toute particulière sera portée à la température de couleur de ces ampoules de substitution (pas de lumière blanche) de façon à ne pas aggraver le phénomène de pollution lumineuse et l'impact sur la biodiversité nocturne identifiée.



* Nous estimons que près de 40 % du parc actuel des lanternes devra être renouvelé.

Vols de câbles d'éclairage public

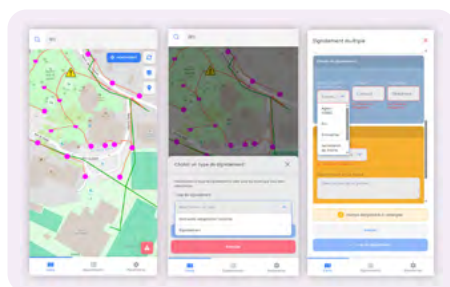
Le fléau a continué de sévir dans le département en 2025. Si cela arrive sur votre commune, pensez à immédiatement porter plainte afin que les services de gendarmerie puissent procéder à des relevés d'empreintes et enclencher le processus d'enquête.

Marché pour les dépannages de l'éclairage public renouvelé et une nouvelle version de l'application Geolux

Le marché conclu en 2022 avec 5 entreprises dans le département pour les interventions de dépannage de l'éclairage public sur près de 300 communes et 5 communautés de communes arrive à échéance fin juin 2026. Une nouvelle consultation est en préparation, tenant compte des évolutions réglementaires évoquées.

La convention d'adhésion proposera aux communes qui le souhaitent, d'adhérer courant 2026 à tout ou partie des services d'entretien (travaux de dépannages courants et gros entretien) et d'exploitation (cartographie, système d'information géographique, géoréférencement des canalisations souterraines et réponses aux DT/DICT).

L'outil de déclaration des pannes « geolux-geolite » évoluera lui aussi sur une nouvelle version offrant de nouvelles possibilités de déclaration in situ via smartphone.



L'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN 2025 :
2 400 interventions de dépannage
288 opérations de gros entretien
7 076 réponses aux DT/DICT et 783 ATU
43 diagnostics d'installations communales

Villes et Villages Etoilés 9^e édition : résultats du concours

Félicitations aux 16 communes du département lauréates fin 2025 du label national original « Villes et Villages Etoilés » délivré par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN). Ce label de 1 à 5 étoiles valorise les actions menées pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne en adoptant une démarche globale qui prend en compte à la fois les enjeux de confort et de sécurité, de santé, de maîtrise des coûts économiques et énergétiques, de biodiversité et de relations avec les citoyens.



Rappel de la législation sur l'éclairage public : suppression des luminaires « boules »

Depuis le 1^{er} janvier 2025, une nouvelle phase de la réglementation concernant l'éclairage public est entrée en vigueur (décret nuisances lumineuses du 27/12/2018).

Cette loi impose la suppression de toutes les installations dont la proportion de lumière émise au-dessus de l'horizontale dépasse 50 %. Les appareils de type « boules », très couramment utilisés il y a 40 ans, sont principalement concernés par cette mesure et doivent être retirés.



UN SERVICE ÉNERGIE À DISPOSITION DES COMMUNES

Face à un paysage énergétique en pleine mutation suite à la crise post-Covid, la guerre en Ukraine, l'instabilité géopolitique au Moyen-Orient et les tensions sur les marchés qui en découlent, la maîtrise des consommations et la sobriété énergétiques sont devenues indispensables, tant sur le plan économique qu'environnemental.

Face à l'urgence, le dispositif d'achat groupé d'énergie, proposé aux communes du département depuis plus d'une décennie maintenant, a permis d'amortir les « fluctuations de prix chocs » vécues ces dernières années. La professionnalisation de l'achat d'énergie s'est opérée peu à peu avec des techniciens dédiés et une mutualisation régionale des moyens qui a permis de massifier les commandes et de bénéficier de prix attractifs.

Mais les obligations réglementaires ont aussi renforcé cette urgence : le décret Tertiaire impose une réduction drastique des consommations énergétiques (-40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050), tandis que le décret BACS exige l'installation de systèmes d'automatisation et de contrôle dans les bâtiments. L'heure n'est plus à la réflexion, mais à l'action.

Dans ce contexte, TE 64 s'engage au quotidien en mettant à disposition des collectivités une équipe de techniciennes et techniciens expérimentés au travers du Service de Conseil en Énergie Partagé.

Qui sont les Conseillers en Énergie Partagés (CEP) ? Que font-ils ?

Il s'agit d'une équipe de 4 techniciens spécialisés dans le domaine énergétique au sens large et équipés d'outils performants d'aide à la décision : logiciels métiers, caméras thermiques, capteurs de température et de qualité de l'air, ou encore appareils de mesure des débits de ventilation. Leur expertise permet d'agir efficacement sur le terrain, au service des collectivités.

Les missions des Conseillers en Énergie Partagés

Concrètement, le Conseiller accompagne les communes et intercommunalités sur le fonctionnement du patrimoine bâti et du parc d'éclairage public, dans le but de générer des économies d'énergies et d'adapter les comportements vers davantage de sobriété.

Comment cela se passe en pratique ?

Le Conseiller :

- se déplace en commune pour présenter le Service CEP et faire le point des besoins de la collectivité (pas de nécessité d'adhérer au service CEP dans un premier temps),
- réalise l'état des lieux du patrimoine bâti si la commune souhaite aller plus loin (avec adhésion au service),
- réalise le bilan des consommations des bâtiments et analyse les résultats (identifie le ou les bâtiments le(s) plus consommateur(s), les dérives de consommations, propose des optimisations tarifaires, des modifications comportementales...)
- Si besoin et en accord avec les services ou les élus :
 - réalise un pré-diagnostic sur un bâtiment assorti de propositions d'améliorations (pas de chiffrage de l'investissement à produire)
 - réalise une étude thermique afin d'identifier les causes de l'inconfort en été par exemple et comment y remédier
 - oriente vers la réalisation d'un audit énergétique confié à un Bureau d'Études préalablement sélectionné par TE 64 dans le cadre d'un marché public. Possibilité de financement au travers des programmes nationaux (ACTEE)
 - calcule la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergies (CEE)



Lot nord
69 collectivités
adhérentes
Clément JUSSIC
c.jussic@te64.fr
06 77 15 87 92

Lot est
71 collectivités
adhérentes
Elsa ARRUEBO
e.arruebo@te64.fr
07 85 70 47 91

Lot ouest
43 collectivités
adhérentes
Mathieu HEGUY
m.heguy@te64.fr
06 29 36 64 81

Lot sud
74 collectivités
adhérentes
Violaine COSTES
v.costes@te64.fr
06 70 20 48 74

Les coûts d'adhésion au service CEP :

- Communes de moins 2 000 habitants : 0,25 €/habitant/an
- Communes de 2 000 à 10 000 habitants : 0,50 € habitant/an
- Communes de 10 000 à 20 000 habitants : 5 000 € forfaitaire/an
- Communes de plus de 20 000 habitants : 10 000 € forfaitaire/an
- EPCI de moins de 40 000 habitants : 6 000 € forfaitaire/an
- EPCI de plus de 40 000 habitants : 12 000 € forfaitaire/an

Nouveauté 2026 : mise en place d'un marché d'instrumentation des bâtiments (GTB). Il s'agit de poser des appareils connectés permettant la gestion des installations de chauffage, éclairage intérieur, ventilation etc. Un questionnaire sera transmis prochainement afin d'identifier les besoins des communes et calibrer le marché.

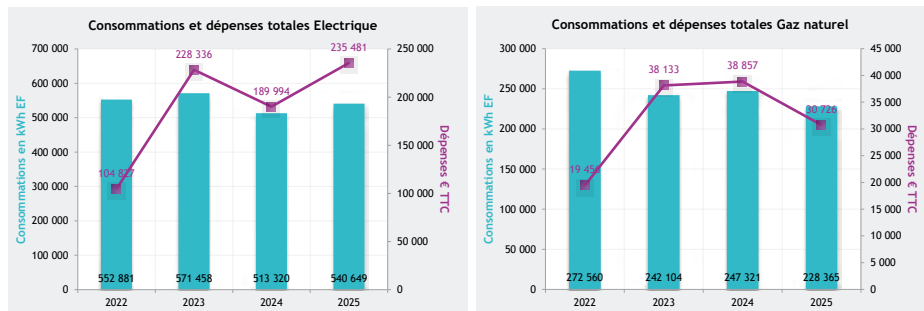
Exemple de rapport annuel d'activité transmis aux communes adhérentes au service CEP

Actions réalisées	Détails
Suivi des consommations énergétiques	Bilan des consommations énergétiques de la commune sur 4 ans : 3 bâtiments en électricité 5 armoires d'éclairages public Rapport avec analyse des consommations et des coûts. Envoyé par mail le 19/03/2025
Projection coûts énergétiques	Réalisation en début d'année d'une projection des coûts énergétiques 2025 pour la préparation du budget.
Optimisations tarifaires	Proposition d'ajustement de la puissance électrique souscrite du foyer (économies environ 1 100€/an)
Valorisation CEE pour le compte des communes	Versement de la prime CEE suite à la valorisation pour la mise en place d'un poêle à granulés dans le logement

TE64 s'engage depuis de nombreuses années à vos côtés pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti. Vous trouverez ci-dessous la liste des bâtiments concernés.

Rappel des études énergétiques réalisées sur votre commune	Pré diagnostic par votre CEP, du logement communal suite à des consommations importantes signalées par le locataire. Conseil en Orientation Énergétique par un bureau d'études sur les bâtiments suivants : - Foyer - Mairie
--	--

Exemple de bilan de consommation



Pour toute question ayant trait à l'énergie, n'hésitez pas contacter le Conseiller référent de votre territoire.

À ce jour, 272 communes et 3 communautés de communes leur font confiance !

Mais les énergies renouvelables ne sont pas en reste et même si la SEM EnR 64 gère de plus en plus ces sujets en relation avec TE 64, le Service Énergie agit et conseille également en la matière.

Pour exemple, la contractualisation entre TE 64 et la Banque des Territoires autour des énergies renouvelables thermiques permet d'impulser de nombreux projets.

LE CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL BÉARN

Pour amplifier son action sur le terrain et accélérer le développement des énergies renouvelables thermiques (biomasse, solaire thermique, géothermie, réseaux de chaleur/froid, boucles d'eau tempérée), TE 64 et l'ADEME ont lancé un second Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT).

Ce nouveau dispositif, d'une durée de 4 ans, permet aux porteurs de projets publics et privés (collectivités, entreprises, agriculteurs, acteurs touristiques, établissements de santé, etc. – à l'exclusion des particuliers) de bénéficier de financements via le Fonds Chaleur de l'ADEME. Grâce à cette mutualisation, des projets qui n'auraient pas pu prétendre à un soutien financier individuel peuvent désormais être accompagnés.

Les projets éligibles au Fonds Chaleur consistent par exemple :

- à la mise en place d'une chaudière bois dédiée (desserte d'un seul bâtiment),
- à la création d'un réseau de chaleur (desserte de plusieurs bâtiments),
- à la pose de panneaux solaires thermiques pour chauffer l'eau chaude sanitaire,
- à l'installation d'une géothermie sur sondes ou sur nappe pour chauffer et/ou rafraîchir les bâtiments.

Ces solutions sont essentielles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer l'indépendance énergétique territoriale.

TE 64 opérateur territorial sera l'interlocuteur unique de l'ADEME du point de vue technique et financier, et assurera l'interface locale avec les porteurs de projets.

Pour porter à connaissance ce nouveau CCRT, TE 64 a tissé un partenariat avec

Vos interlocuteurs

TE 64	COFOR 64	
		
Frédéric DELPIT f.delpit@te64.fr 06.42.32.56.20	Léo LATRUBESSE l.latrubesse@te64.fr 06.07.71.77.69	Antoine MIGNON-LE-VAILLANT antoine.mignonlevaillant@communesforestieres.org 06.76.68.18.85

L'Association des Communes Forestières (COFOR), qui assure avec TE 64 l'animation territoriale afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets.

Les missions des Conseillers EnR thermiques

Le Conseiller vous apporte les renseignements techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre de projets faisant appel aux Énergies Renouvelables Thermiques (EnR).

Le Conseiller :

- Se déplace en commune pour présenter le dispositif technique/financier et faire le point sur le projet de la collectivité.
- Réalise la pré-étude et évalue l'opportunité du projet. Pas de coût à la charge de la commune associé à cette étude.
- S'il y a un réel intérêt à faire, le conseiller accompagne la commune pour engager une étude de faisabilité et/ou sélectionner un Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Financement possible jusqu'à 70 % dans le cadre du CCRT.

Passage en phase travaux, le porteur de projet sélectionne l'entreprise.

Financement possible de l'ordre de 20 à 70 % selon le projet dans le cadre du CCRT.

Le conseiller instruit et dépose le dossier de demande d'aide financière auprès de la Commission d'Attribution des Aides de l'ADEME.

Dès que les dossiers sont validés par la Commission d'attribution des Aides, TE 64 assure l'information de la commune et procède au versement des subventions selon les modalités prévues dans la convention de financement ADEME.

Rappel du bilan opérationnel et financier du 1^{er} CCRT

- 42 dossiers ont été aidés au titre d'études de faisabilité et d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) => porteurs de projets privés et publics
- 4 réseaux de chaleur bois ont été aidés au titre de l'investissement
 - 3 réseaux portés par la Communauté d'Agglomération Paloise (extension du réseau de chaleur d'Uzein et de Jurançon).
 - 1 réseau porté par TE 64 : réseau de chaleur de Nay.
- Aide à l'investissement de 3 379 950 €
- Aide à l'animation de 203 670 €

Rappel des objectifs opérationnels et financiers du 2^e CCRT

Aide à l'investissement et étude de faisabilité de 4 000 000 € quelle que soit la catégorie de projet.

Un questionnaire a été adressé à toutes les communes du département afin de recenser les projets en matière d'Énergies Renouvelables Thermiques (EnR). Pensez à répondre si vous ne l'avez pas déjà fait !

L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE D'ÉLECTRICITÉ, UN CIRCUIT COURT VERTUEUX !

Les tensions actuelles et futures sur les prix de l'énergie, rappellent que la recherche d'indépendance énergétique devient un enjeu central pour les collectivités. Sécuriser un approvisionnement local et maîtrisé sur le long terme, permet de renforcer la résilience face aux incertitudes extérieures.

Mais c'est bien la diminution progressive des aides publiques destinées aux installations photovoltaïques, qu'elles soient en revente totale ou en revente du surplus, qui conduit TE 64 à privilégier une approche axée sur la valorisation locale.

L'autoconsommation collective s'inscrit pleinement dans cette dynamique en s'appuyant sur le partage d'une production d'électricité renouvelable entre plusieurs consommateurs proches géographiquement.

Pour déployer une opération d'autoconsommation collective, les participants doivent se regrouper au sein d'une Personne Morale Organisatrice (PMO), entité juridique dédiée qui assure la coordination du projet, définit les règles de répartition de l'électricité produite entre les membres et fait le lien avec le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité (ENEDIS). À ce titre, la PMO joue ainsi un rôle central dans la gouvernance, le suivi et l'équilibre de l'opération.

Dans cette optique, l'association PMO 64 a été créée en juin 2025 afin d'accompagner et de structurer ces initiatives (qu'elles soient publiques ou privées).

Une première opération avec Béarn Énergie Citoyenne

C'est ainsi que PMO 64 porte notamment la première opération d'autoconsommation collective « ouverte » du département, incluant une collectivité. Cette opération repose sur un producteur, « Béarn Énergies Citoyennes », qui est une SAS d'initiative citoyenne qui valorise l'électricité issue de sa centrale photovoltaïque installée en toiture du Pôle Technique Intercommunal, en la vendant directement à la Communauté de Communes du Haut-Béarn qui est propriétaire du bâtiment.

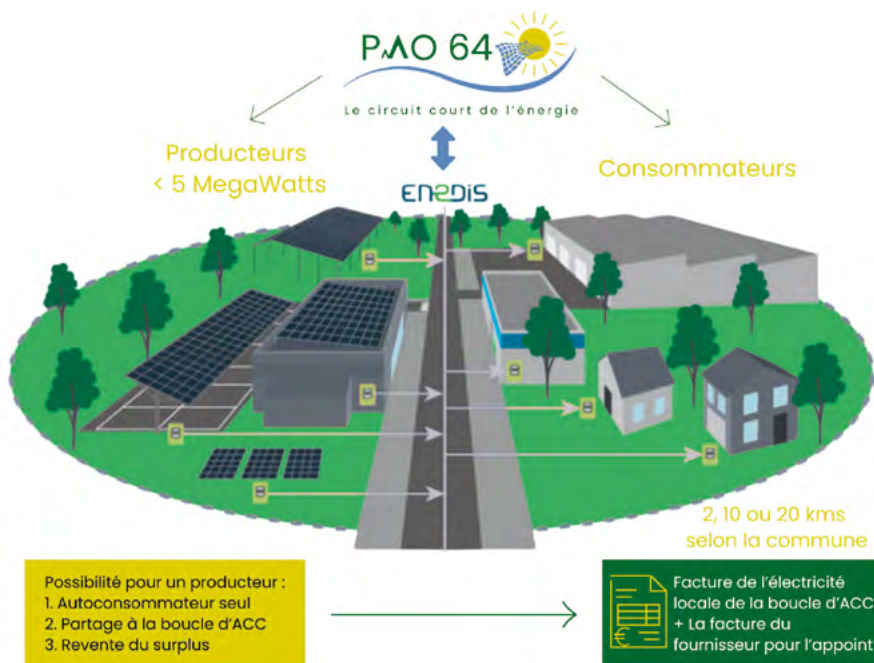
En plus des missions réglementaires encadrées par le Code de l'Énergie (collecte des accords de participation, signature de convention ACC avec ENEDIS, transmission mensuelle des clés de répartition, etc.), PMO 64 s'est également vu confier, par le producteur, un mandat de facturation.

La saturation de postes sources qui freine les projets

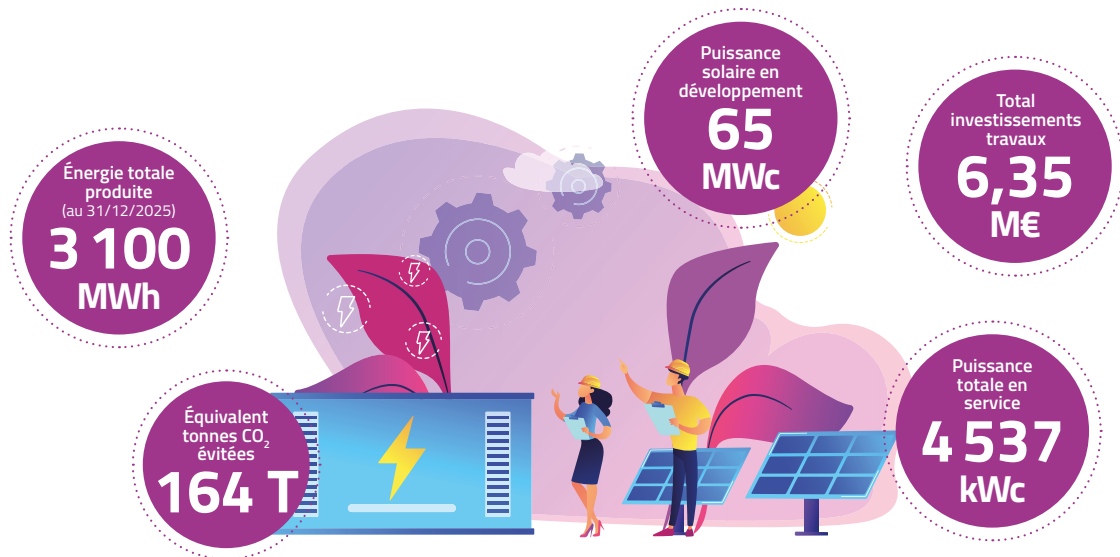
Toutefois, le développement des projets photovoltaïques, se heurte à une contrainte majeure à savoir la saturation des postes-sources situés à la jonction du Transport et de la Distribution d'électricité. Dans notre département, 8 postes-sources sont désormais en saturation, principalement à l'ouest du Béarn ainsi qu'au Pays Basque.

Cela implique de repenser la conception des projets photovoltaïques en intégrant des solutions innovantes comme le bridage de puissance ou le stockage par batterie, afin de limiter au maximum l'injection et optimiser l'équilibre local du réseau.

Cela implique également de gérer plus clairement les files d'attente des projets. TE 64 a sollicité la Commission de Régulation de l'Énergie pour être autorisé à accéder à ces données.



LA SEM ENR64 DIVERSIFIE SES CHAMPS D'INTERVENTION



Projets engagés en 2025 PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

Ombrières solaires

- Mise en service en 2025 de 5 projets pour une puissance totale de 1 425 kWc et un investissement de 2 millions d'euros.
- Une vingtaine de projets en cours de développement pour un potentiel de 10 MWc et un investissement d'environ 12 millions d'euros.



Projets sol ou toiture

20 projets (dont le projet du centre d'entraînement de la Section Paloise) en cours de procédure pour une puissance totale de 15 MWc.

Projets flottants

23 projets (principalement ENR Adour) en cours d'étude, soit 140 MWc de puissance envisagée et un coût total de 135 millions d'euros.

Par l'intermédiaire de TE 64, toutes les communes du département sont « actionnaires » d'EnR64.

Elles disposent d'un outil territorial opérationnel à leur service, qui est la seule SEM départementale qui porte des projets d'énergies renouvelables.

Vous avez un projet ?
Contactez EnR 64

☎ 05 59 02 46 71

✉ contact@enr64.fr

CHALEUR RENOUEVELABLE

Dans le cadre de la diversification de ses activités, EnR64 étudie actuellement plusieurs pistes de développement en particulier sur la chaleur renouvelable. Ces réflexions portent notamment sur l'identification d'opportunités locales et de solutions adaptées aux besoins du territoire.



EnR64 pourrait alors se positionner comme un fournisseur de chaleur « clé en main » à partir de géothermie ou de biomasse.

Cette perspective d'accompagnement, en cours d'analyse quant à son modèle économique, pourrait voir le jour d'ici la fin de l'année 2026.

PROJETS DE STATIONS BIOGNV

EnR64 et la SAS BioGNV du Confluent continuent leur collaboration en vue de développer des stations BioGNV sur le territoire. Des échanges sont en cours avec les deux agglomérations départementales.



En proposant un carburant produit localement (par les unités de méthanisation du territoire), ces stations offrent une alternative pertinente détachée des crises énergétiques internationales.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

BUREAU DU 6 FÉVRIER 2025

1. Ouverture d'une ligne de trésorerie
2. Convention de mise à disposition et d'utilisation d'une plate-forme d'échange dématérialisée « e-plans »
3. Modification de l'accord de regroupement pour valoriser les certificats d'économie d'énergie (CEE) : charte d'engagement des membres / élargissement du périmètre
4. Recours contentieux / installations photovoltaïques Artiguelouve, Précilhon, Riupeyrous
5. Mise en place d'un contrat de projet de chargé de mission réseau de chaleur et de froid
6. Renouvellement du marché groupé d'exploitation et de maintenance des installations thermiques – chauffage/ ventilation/climatisation période 2026-2031
7. Marché de géoréférencement des câbles souterrains d'éclairage public des collectivités adhérentes au service mutualisé d'entretien des installations
8. Études non suivies de travaux : paiement par les demandeurs
9. Réalisation d'audits énergétiques et de petits travaux d'éclairage public en régie
10. Relèvement du taux de maîtrise d'œuvre pour les travaux réalisés dans les communes en régime urbain d'électrification
11. Relèvement du taux des frais de gestion appliqués aux travaux
12. Modification des taux de financement des travaux d'éclairage public réalisés par TE 64

COMITÉ DU 22 FÉVRIER 2025

13. Débat d'orientations budgétaires 2025
14. Motion pour un rejet des modifications unilatérales de l'état et un appel à la concertation et à la stabilité réglementaire en matière de photovoltaïque
15. Mise en place d'une personne morale organisatrice (PMO) dans le cadre de la création de boucles locales d'autoconsommation collective de production d'électricité photovoltaïque
16. Prises de participations de la SEM ENR 64 dans le capital de la société PSPA 2
17. Prises de participations de la SEM ENR 64 dans le capital d'une SAS avec ENERCOOP
18. Prises de participations de la SEM ENR 64 dans le capital de la SAS centrale flottante Garlin

BUREAU DU 27 MARS 2025

19. Emprunt à contracter pour le financement des travaux d'électrification des communes (2 500 000 €)
20. Renouvellement de l'adhésion de TE 64 à l'AREC
21. Positionnement en matière de plafonnement des prestations associées aux audits énergétiques sur bâtiments publics
22. Convention de mise à disposition de données d'information géographique relatives à l'éclairage public, nécessaires pour l'analyse de la corrélation entre éclairage public et sécurité, dans le cadre d'une thèse intitulée « planifier l'éclairage durable : analyse économique de la réduction de la pollution lumineuse et de la mise en place de la trame noire »
23. Versement aux communes de la subvention pour la création ou la rénovation d'éclairage d'aires de jeux réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale
24. Signature d'une convention de stage avec un stagiaire de l'école des avocats de Bordeaux
25. Participation de TE 64 au projet de Chaire industrielle ANR NET ZERO RÉCONCILIATION portée par l'UPPA

COMITÉ DU 12 AVRIL 2025

26. Vote CFU 2024 du budget général
27. Vote Budget général 2025
28. Vote CFU 2024 Régie Photovoltaïque
29. Vote Budget 2025 Régie Photovoltaïque
30. Vote CFU 2024 Régie Production de Chaleur
31. Vote Budget 2025 Régie Production de Chaleur
32. Approbation du rapport d'activité 2024 de la SEM ENR 64

BUREAU DU 5 JUIN 2025

33. Désignation de deux représentants de TE 64 pour siéger au sein de l'association PMO 64
34. Candidature à l'appel à projet « nature et transition » de la Région Nouvelle Aquitaine pour un accompagnement dans la définition d'une stratégie opérationnelle de prise en compte de l'enjeu de préservation de la biodiversité nocturne dans les études préalables aux travaux de rénovation de l'éclairage public dans les communes du département des Pyrénées-Atlantiques
35. Étude d'impact de la lumière sur la biodiversité nocturne dans le secteur d'Arudy et portage d'une candidature à l'appel à projet du Parc National des Pyrénées « Préservation de la biodiversité nocturne »
36. Création d'un emploi non permanent à temps complet pour la période estivale
37. Sélection d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre du renouvellement des contrats d'exploitation pour les réseaux de chaleur d'Arzacq, Arette, Lembeye, Mauleon, Saint-Jean-Pied-de-Port
38. Attribution du marché de type MGP pour la réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à Nay
39. Subvention pour l'enfouissement d'une ligne HTA pour raison économique
40. Programme de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité concédée à ENEDIS
41. Transformations de postes
42. Mise en place d'un contrat d'apprentissage au sein du Service Énergie

COMITÉ SYNDICAL DU 23 JUIN 2025

43. Autorisation de signer une convention tripartite et ses annexes avec la Fibre 64 et THD 64
44. Écritures comptables liées au transfert du génie civil des réseaux de communications électroniques au syndicat mixte la Fibre 64
45. Attribution d'une délégation de service public pour la mise en place d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le département
46. Décision modificative au budget de la Régie de Production de chaleur
47. Décision modificative au budget de la Régie photovoltaïque

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2025

48. Autorisation de signer les marchés de travaux d'électrification rurale et de rénovation de l'éclairage public communal
49. Emprunt à contracter pour le financement des travaux d'électrification des communes
50. Convention de mandat avec la Communauté de Communes Nord Est Béarn (CCNEB) pour la rénovation des installations d'éclairage public des zones d'activité économique
51. Signature d'un nouveau « Contrat Chaleur Renouvelable Territorial » avec l'ADEME
52. Avenant de durée et tarifaire pour les réseaux de chaleur bois d'Arette, Arzacq, et Saint-Jean-Pied-de-Port

53. Protocole d'accord transactionnel entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque, TE 64 et l'entreprise SUGARAI pour le réseau de chaleur de Saint-Jean-Pied-de-Port
54. Renouvellement de l'adhésion de TE 64 à L'AUDAP
55. Renouvellement d'un contrat d'assurance statutaire
56. Participation de TE 64 au projet de Chaire de Recherche Universitaire « RESET » avec les Syndicats d'Énergie de Nouvelle-Aquitaine

BUREAU DU 4 DÉCEMBRE 2025

57. Dispositif d'Intracting mutualisé entre la Banque des Territoires/TE 64 Avenant n°2
58. Réseau de chaleur de Nay - Plan de financement
59. Réseau de chaleur de Saint-Jean-Pied-de-Port et Arzacq – avenant de durée au contrat d'exploitation (du 1^{er} janvier au 30 juin 2026)
60. Réseau de chaleur d'Arzacq – fuites d'eau sur le réseau
61. Réseau de chaleur de Saint-Jean-Pied-de-Port – dévoiement du réseau de distribution de chaleur
62. Autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'électrification dans les communes rurales
63. Propositions d'avenants tarifaires aux contrats de concession propane d'Antargaz
64. Mise en place d'un schéma directeur de développement des réseaux de gaz dans les Pyrénées-Atlantiques
65. Renouvellement des conventions d'échange de données cartographiques entre TE 64 et Enedis
66. Convention de partenariat dite « Article 8 » pour la sécurisation et l'intégration des réseaux électriques dans l'environnement
67. Raccordement d'une production photovoltaïque sous maîtrise d'ouvrage de TE 64
68. Travaux de renforcement du réseau électrique : plafonnement du montant des frais de gestion perçus et déplaçonnement de la base travaux subventionnable
69. Convention de mandat avec la Communauté de Communes des Luy en Béarn pour la rénovation des installations d'éclairage public des zones d'activité économique
70. Autorisation de confier une mission d'archivage au CDG 64
71. Mise en place d'une charte d'utilisation de l'intelligence artificielle par le personnel de TE 64
72. Utilisation de la charte graphique de TE 64
73. Actualisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels
74. Actualisation de la participation financière de TE 64 au contrat de prévoyance des agents
75. Validation du contrat collectif à adhésion obligatoire de protection sociale complémentaire (PSC)
76. Actualisation de la participation financière de TE 64 au contrat de protection santé des agents
77. Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP)
78. Création de poste
79. Numérisation cartographique des infrastructures passives souterraines des réseaux de communications électroniques